
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Sixième séance – Lundi 27 juin 2011, à 17 h

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Thomas Boyer, M^{mes} Sandrine Burger et Annina Pfund.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder* et *M. Sami Kanaan* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 17 juin 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 27 juin et mardi 28 juin 2011, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Maudet, maire. Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous signaler que le Conseil administratif, dans sa séance du 15 juin, a décidé de supprimer une commission qui ne se réunissait quasiment plus, à savoir la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement. L'objectif de cette suppression est double. Il s'agit, d'une part, de faire en sorte que cette commission qui, par les dérives du temps, est devenue une commission d'experts, puisse continuer à se réunir, mais en sa qualité de commission d'experts ne dépendant plus du Conseil municipal. Et, surtout, il faut faire en sorte que votre Conseil, et plus particulièrement la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, qui est la commission de référence en matière d'espaces verts, soit la seule à se prononcer sur ce sujet et, par conséquent, que nous restituions à ce Conseil les pleines compétences en matière de discussion avec le Conseil administratif sur les parcs, promenades et espaces verts de notre cité. Cela devrait entraîner, Madame la présidente, un des points de ce début de séance, à savoir la suppression formelle de la mention de cette commission dans le règlement du Conseil municipal.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous prie de noter dans vos agendas qu'une séance supplémentaire aura lieu le lundi 26 septembre. Il se pourrait, en fonction de l'avancement des travaux, que cette séance soit supprimée – le bureau et les chefs de groupe en discuteront ultérieurement – mais prenez déjà vos précautions et soyez assez aimables de noter cette date.

En outre, nous avons reçu plusieurs motions d'ordonnancement. Conformément à notre règlement, nous allons d'abord voter sur l'acceptation ou non de ces motions d'ordonnancement, puis, en fonction du résultat, nous fixerons le moment où ces objets seront débattus. Je vous rappelle que chaque groupe ainsi que le Conseil administratif s'expriment cinq minutes au plus.

La première motion d'ordonnancement émane du bureau et concerne la communication que vient de faire M. le maire. Il s'agit d'inclure à notre ordre du jour le projet de délibération PRD-6, de M^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M^{me} Salika Wenger, MM. Julien Cart, Rémy Burri et Car-

los Medeiros: «Règlement du Conseil municipal: Commission consultative des espaces verts et de l'environnement», afin de modifier l'article 130, alinéa j) de notre règlement relatif à l'élection de deux membres dans cette commission consultative.

J'ouvre le débat sur la motion d'ordonnancement relative au projet de délibération PRD-6. La parole n'est visiblement pas demandée...

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 49 oui contre 8 non (1 abstention).

La présidente. Nous avons reçu une deuxième motion d'ordonnancement demandant d'inscrire à notre ordre du jour le projet de délibération PRD-7, de M. Pascal Holenweg: «Modification de l'article 140 du règlement du Conseil municipal concernant les modifications du règlement». M. Holenweg souhaite que les propositions de modification dudit règlement soient désormais renvoyées directement en commission du règlement.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer? Monsieur Pascal Holenweg, vous avez la parole.

M. Pascal Holenweg (S). Nous avons adopté un nouveau règlement il y a deux mois. Nous avons déjà plusieurs projets de délibération relatifs à des modifications de ce règlement. Plusieurs de ces modifications ont des implications sur les débats que nous avons. Il me paraît absurde d'accumuler ces projets de délibération à la fin de l'ordre du jour pour n'en discuter que dans un an. Il me paraît logique de procéder, comme nous le faisons pour les pétitions, à savoir de renvoyer sans débat ces projets de délibération à la commission du règlement. Charge à elle de présenter un rapport dans un délai de trois mois afin, d'une part, que nous n'allongions pas inutilement l'ordre du jour et, d'autre part, que nous puissions nous prononcer suffisamment rapidement, par exemple, sur la motion d'ordonnancement présentée par M. Bertinat demandant l'urgence sur le projet de délibération PRD-3 relatif à la répartition des sièges en commission, pour que ces projets aient encore un sens.

M. Alberto Velasco (S). Bien que ce projet de délibération soit très intéressant, je tiens à vous informer, chers collègues que, malheureusement, le groupe socialiste en prend connaissance en même temps que vous et que nous aurions aimé en discuter entre nous. Nous ne pourrions donc pas soutenir l'initiative de notre collègue, malgré la qualité de son texte.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, notre groupe, Ensemble à gauche, ne soutiendra pas la demande de M. Holenweg. Nous n'accepterons pas cette urgence. Sous l'ancienne législature, nous avons travaillé pendant trois ans sur le texte du règlement du Conseil municipal. Nous sommes arrivés à un accord, bien que mon groupe ait déposé un rapport de minorité. Nous ne souhaitons pas que n'importe quel groupe puisse déposer tout à coup un projet de délibération pour modifier ce règlement qui a été étudié en long et en large et qui est très détaillé.

Il serait bien dommage que tous ces projets aboutissent à la commission du règlement, et que l'on remanie totalement ce texte qui a mis trois ans pour être finalisé. M. le rapporteur général, Jean-Marc Froidevaux, qui représente le Parti libéral-radical, est de mon avis, je le vois à son ricanement, et c'est pourquoi je pense qu'il serait très malvenu de commencer à remanier ce nouveau règlement que, toutes et tous, ici, nous sommes en train de nous approprier peu à peu. Nous avons vu que certaines dispositions font quand même grandement avancer notre ordre du jour. Il serait vraiment très regrettable de devoir à nouveau se pencher là-dessus. Je vous rappelle aussi que nous avons eu un avis de droit. Nous avons fait vérifier ce règlement au Service de surveillance des communes. Un travail très sérieux a été fait, et notre groupe ne souhaite pas à nouveau se pencher là-dessus.

M. Soli Pardo (MCG). Ce projet est certes intéressant mais il est prématuré et précoce. Pour supprimer la commission des naturalisations, encore faudrait-il que le législateur fédéral supprime la naturalisation. Nous n'avons donc pas besoin de nous précipiter. (*Remarque.*) Ce n'est pas à l'ordre du jour des Chambres fédérales.

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Le Parti libéral-radical partage largement l'opinion présentée par M^{me} Figurek. Ce règlement, Madame la présidente, vous en prenez possession – les membres de la commission du règlement qui l'ont travaillé sont tous unanimes pour dire: et avec quel talent! Cela dit, il est probable que ce règlement comporte un certain nombre d'imperfections. Mais avant qu'on en fasse le tour, il faut d'abord qu'on se l'approprie, pour reprendre le mot de M^{me} Vera Figurek. Il est certainement très utile que la commission ait un débat d'ici trois ou six mois, mais maintenant c'est beaucoup trop tôt. Aujourd'hui, nous sommes gouvernés par nos anciennes habitudes. Tentons d'en prendre de nouvelles avant de savoir si elles sont mauvaises.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 63 non contre 2 oui.

La présidente. Nous sommes saisis d'autres motions d'ordonnancement. La suivante demande l'inscription d'un nouvel objet à notre ordre du jour, soit l'interpellation orale IO-231 de M. Olivier Fiumelli: «Le Conseil administratif de gauche veut mettre fin à la convention collective du secteur du nettoyage!»

Monsieur Fiumelli, je vous donne la parole.

M. Olivier Fiumelli (LR). J'ai appris récemment que le Conseil administratif avait décidé d'imposer des nouvelles règles aux entreprises actives dans le domaine du nettoyage, alors que la convention collective de ce secteur a été adoptée en janvier de cette année. Nous sommes donc quand même un peu surpris que le Conseil administratif veuille mettre fin à cette convention collective de travail. Nous aimerions avoir des explications. C'est d'autant plus urgent que cela pourrait avoir des influences assez importantes sur le budget de la Ville. Nous devons absolument clarifier cette question assez rapidement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 51 oui contre 15 non (1 abstention).

La présidente. Cette interpellation orale IO-231 sera développée ultérieurement. La prochaine motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour d'une nouvelle résolution R-145 de MM. Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Jean-Marc Froidevaux, Simon Brandt, Thomas Boyer, Guy Dossan, Gary Bennaim, Jean-Paul Guisan, Rémy Burri, Adrien Genecand, Alexis Barbey, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Fabienne Aubry Conne et Sophie Courvoisier: «Pour un projet de budget 2012 conforme aux attentes de la population». Les déposants disent qu'il est urgent de discuter de leur résolution maintenant, puisque le Conseil administratif est en train de discuter du budget. Je donne la parole à M. Olivier Fiumelli.

M. Olivier Fiumelli (LR). Vous savez qu'aujourd'hui le Conseil administratif est un train de préparer le projet de budget 2012. Nous avons un peu peur qu'il garde les mêmes réflexes que ceux qu'il a eus depuis quatre ans, à savoir de dépenser les surplus budgétaires. On nous transmet régulièrement les rapports du groupe de perspectives économiques, lesquels nous montrent que la croissance économique de ce canton est supérieure à ce qui avait été annoncé, tant pour l'exercice 2011 que pour l'exercice 2012. Quant aux perspectives 2013, elles sont excellentes. Concrètement, cela veut dire que nous devrions nous retrouver à nouveau avec des excédents budgétaires relativement importants aux comptes 2011 et au budget 2012.

C'est pourquoi il nous semble qu'il est temps de procéder à une certaine redistribution en faveur de nos contribuables. La Ville de Genève a largement les moyens d'adopter une réduction d'impôts, puisqu'on a prélevé 125 millions de francs d'excédents budgétaires, en moyenne, sur les quatre derniers exercices. Ici, nous proposons une baisse d'impôts d'environ 50 à 60 millions de francs. Nous pensons qu'une large majorité pourrait se dégager pour donner un signal politique fort au Conseil administratif en lui signifiant quel budget nous serions prêts à accepter en 2012, ce qui nous évitera également de passer en décembre une vingtaine d'heures à parler de choses tout à fait dérisoires. Nous vous demandons de donner un bon accueil à cette résolution.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vois que le dogmatisme a encore cours à droite, et qu'on continue à nous faire des propositions absurdes de baisse d'impôts. Alors, il se peut que pour M. Fiumelli l'équilibre des chiffres soit plus important que les prestations servies à la population. Vous nous proposez une baisse d'impôts de 50 millions de francs. Vous n'imaginez tout de même pas que nous allons être d'accord! Effectivement, tous et toutes, sur tous les bancs, nous avons dit que nous voulions plus de crèches, plus de sécurité, plus de ceci, plus de cela... Mais avez-vous l'intention de le financer avec des baisses d'impôts? Il est bien évident que nous ne voterons ni le projet de résolution ni la motion d'ordonnancement.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, qu'il est difficile d'être prophète en son pays! L'Union démocratique du centre a toujours été pour la baisse d'impôts. C'est pourquoi, bien évidemment, nous soutiendrons cette demande et nous serons très heureux d'en parler lorsque cet objet sera à l'ordre du jour. Je voudrais quand même relever que nos glorieux prédécesseurs UDC avaient déjà fait pareille demande il y a quatre ans. C'est donc avec amabilité et satisfaction que nous soutiendrons cette demande émanant du Parti libéral-radical.

M. Alberto Velasco (S). Je suis quand même très étonné que le président de la commission des finances fasse cette proposition, car il est d'usage d'abord de recevoir le budget... à moins que M. Fiumelli ait des informations d'initié que nous n'avons pas! Et, effectivement, si vous avez déjà les chiffres de 2013, alors je comprends que vous vouliez vous avancer. Mais, pour notre part, à la commission des finances, enfin, pour ceux qui ont été élus et qui y siègent, nous n'avons pas ces chiffres! Nous n'en savons rien du tout! Il est logique de laisser le Conseil administratif nous présenter l'exercice 2012, et puis, en commission des finances, alors moi, je serai très intéressé de voir les arguments du groupe libéral-radical

pour comprendre les raisons qui l'incite à faire cette demande de baisse d'impôts.

Madame la présidente, je voudrais dire à M. Fiumelli que nous sommes quand même en train d'amortir une dette. Or, qui sont les plus grands fervents de l'amortissement de la dette? C'est quand même les libéraux! Là, vous voulez couper déjà d'entrée et demander au Conseil administratif qu'il se fasse hara-kiri avant même d'avoir présenté son budget. Et, ensuite, je suis sûr que vous serez les premiers à dire qu'il faut amortir la dette et, par conséquent, couper dans le budget! Non, logiquement, Monsieur le président de la commission des finances, vous devriez laisser ce travail aux commissaires de la commission des finances. Par conséquent, Madame la présidente, je trouve qu'il est absurde de voter cela. Nous refuserons cette demande.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts n'ont pas changé d'avis. Les Verts ont toujours dit: «Pas de diminution d'impôts sans proposition de compensation.» Nous refuserons donc cette motion d'ordonnancement. J'aimerais tout de même souligner que le préopinant, M. Fiumelli, fait une certaine lecture sur la croissance économique – qui augmente, certes – sur les perspectives économiques qui sont excellentes, et sur le fait que la Ville fera très probablement un excédent budgétaire. Nous, les Verts, nous ne le pensons pas. Nous préférons attendre la proposition de budget que nous présentera le Conseil administratif et, n'ayant pas de boule de cristal, nous préférons voir venir et décider ensuite.

Cela dit, il serait très étonnant que nous acceptions, par hypothèse, une diminution d'impôts sans compensation de quelque 30 millions de francs. Mesdames et Messieurs les proposants, dites-nous dans quelles prestations à la population vous allez couper!

En dernier lieu, il est bien plus compliqué d'augmenter à nouveau un centime additionnel que de le supprimer, comme vous le proposez. Pour ces raisons, nous refuserons votre demande.

M. Michel Chevolet (DC). Très chers collègues, évidemment nous soutiendrons cette motion d'ordonnancement présentée par nos collègues du Parti libéral-radical, et j'espère que vous en ferez tous autant, puisque, vous le savez, Marie Chappuis, en son temps, avait proposé pour le Parti démocrate-chrétien une diminution de la taxe professionnelle et du centime additionnel. Nous restons donc sur cette position. Nous pensons qu'il est extrêmement important de discuter ouvertement de cela avant même que le budget soit préparé, puis qu'il nous soit présenté par le Conseil administratif.

C'est pourquoi nous vous invitons tous, aujourd'hui, à ouvrir le débat, car, finalement, ce que nous souhaitons, c'est simplement d'ouvrir le débat sur un objet qui nous paraît extrêmement important. Nous vous invitons tous à accepter cette motion d'ordonnancement.

La présidente. Je me permets juste de faire remarquer, Monsieur Sormanni, qu'il y a encore deux personnes de votre groupe qui se sont inscrites. Ce n'est pas un problème, mais j'aimerais rappeler que le temps de parole est de cinq minutes par groupe, pour que les suivants puissent préparer leur *timing*. Vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, nous avons pris note de l'intention de ce projet de résolution, mais, en ce qui nous concerne, nous le trouvons un peu prématuré. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas prêts à examiner ces opportunités. Nous aurons l'occasion de le faire dans le cadre de l'étude du budget qui nous sera présenté. Je vous rappelle quand même que le budget, ce n'est pas seulement des autorisations de dépenses, mais c'est aussi la fixation du centime additionnel et la quotité de la taxe professionnelle. Celle-ci était de 100%, jusqu'à présent, mais elle pourrait être différente.

C'est dans ce cadre-là, avec de vrais éléments, que nous sommes prêts à ouvrir le jeu et examiner ces opportunités. Mais, aujourd'hui, il nous semble prématuré de voter l'urgence de ce texte pour qu'il soit renvoyé à la commission des finances. Celle-ci est, de fait, saisie de cette problématique, entre les dépenses et les recettes. C'est la raison pour laquelle nous ne soutiendrons pas cette motion d'ordonnancement. Nous nous abstiendrons.

M. Claude Jeanneret (MCG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je crois qu'il est quand même important de dire que le Mouvement citoyens genevois ne prendra pas position ce soir. Il s'abstiendra sur l'urgence. Cela ne veut pas dire que nous soyons pour ou contre. Nous estimons ne pas avoir eu les éléments nécessaires à une étude sérieuse. L'émission de centimes additionnels, c'est quelque chose d'important. Il est vrai que la dépense devrait être adaptée à ce que l'on souhaite prélever sur le revenu et la fortune de nos concitoyens. Mais, ce soir, le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra parce que nous n'avons pas eu les éléments nécessaires pour prendre une décision réfléchie.

La présidente. La parole est à M. Michel Chevolet pour la seconde fois.

M. Michel Chevrolet (DC). Excusez-moi, je suis un peu têtu et je voudrais véritablement que le Mouvement citoyens genevois reconsidère sa position. Les prochaines séances de la commission des finances se tiendront au mois de septembre. Les négociations et les arbitrages sont en cours de réalisation au sein des différents services de cette Ville. Je pense que ce débat mériterait fondamentalement d'être posé ce soir. Je demande instamment au Mouvement citoyens genevois de nous donner la possibilité, à toutes et à tous, d'ouvrir le débat. En septembre, il sera trop tard pour revenir là dessus, très chers collègues du Mouvement citoyens genevois. Nous pourrions exprimer certains avis au sein des commissions, mais nous serons une nouvelle fois – tous ceux qui ont l'habitude du fonctionnement de ce Conseil le savent – mis devant le fait accompli par une Ville de Genève qui, depuis cinq ans, Mesdames et Messieurs, dépense beaucoup trop d'argent.

Depuis cinq ans, nous avons quasiment 125 millions de francs en trop dans les caisses de la Ville de Genève. Alors, il est vrai que la dette est en diminution, et je dois dire qu'au Parti démocrate-chrétien nous ne pouvons en être que satisfaits. Mais je prie instamment ce soir le Mouvement citoyens genevois de revenir si possible sur sa position pour avoir une discussion... (*brouhaha*) ...sereine, tout à l'heure, sur le budget ou, en tout cas, pour essayer d'envoyer un message politique qui est, d'ailleurs, dans le programme du Mouvement citoyens genevois, à savoir la réduction des impôts et la défense des petits commerces et de l'économie.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Je suis enchantée d'entendre les leçons de morale du Parti démocrate-chrétien, car il me semble, à moi, que dans le programme du Parti démocrate-chrétien il y a la défense de la famille et d'un certain nombre de valeurs universelles comme l'accès pour tous les enfants à des crèches qui en vaillent la peine, ou, pour les familles, à un certain nombre d'infrastructures nécessaires. Or, là, je suis un peu étonnée d'entendre un discours, qui est un discours dogmatique qui ne devrait plus avoir cours. Effectivement, nous allons voter sur l'urgence. Nous pouvons appeler cela motion d'ordonnancement ou peu importe. Nous allons voter sur l'urgence sauf que nous ne siégeons plus en commission des finances avant le mois de septembre, c'est-à-dire que nous mettrions en pratique cette urgence très exactement au moment où nous recevrons le budget.

C'est pourquoi il me semble complètement ahurissant de voter maintenant une urgence qui, de toute manière, ne sert strictement à rien du tout, si ce n'est, peut-être, à faire un débat et à faire croire à la population que le Conseil administratif n'a pas assez dépensé, qu'il a fait beaucoup trop de boni ou qu'il a trop remboursé la dette. Pourtant, je me souviens vous avoir entendus, les uns et les

autres – et c'est aussi vrai pour le Parti démocrate-chrétien – réclamer, pleurer à longueur de soirée pour le remboursement de cette dette. Maintenant vous nous le reprochez et vous dites qu'elle a été trop remboursée. Il y a un problème!

Alors, peut-être ne vous souvenez-vous pas de ce que vous avez dit vous-mêmes! Peut-être n'avez-vous pas entendu que c'était la dernière séance, qu'il n'y aurait pas de commission des finances, et que, dans ce cas-là, l'urgence est totalement inutile, puisque nous avons la présentation du budget le 15 septembre, et que ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrions faire le travail! Mais, ce qui me paraît le plus frappant...

La présidente. Il vous reste trente secondes, Madame Wenger!

M^{me} Salika Wenger. ...c'est que vous vous crispiez sur une position politique et une manière de gérer l'économie qui n'a plus cours depuis fort longtemps.

M. Olivier Fiumelli (LR). Je crois qu'à gauche on n'a pas vraiment bien compris ce qu'il se passe. Quand nous disons que la croissance de l'économie est là, que les perspectives 2011, 2012, 2013 sont là, ce n'est pas un délit d'initiés, c'est tout simplement des propos qui sont basés sur l'information qui nous est régulièrement transmise par M^{me} Sandrine Salerno. Il s'agit des informations du groupe de perspectives économiques dont la Ville fait partie. Il s'agit de données publiques que M^{me} Salerno nous transmet régulièrement et, en cela, il faut la remercier.

Non, Madame Wenger, ce n'est pas du dogmatisme. Il s'agit tout simplement de se rendre compte, une bonne fois pour toutes, que la Ville de Genève prélève trop d'impôts. Nous en sommes à 70 millions de francs de bénéfice, en moyenne, par année, sur les dix derniers exercices bouclés, et à 125 millions de francs ces quatre dernières années...

Une voix. C'est pour rembourser la dette!

M. Olivier Fiumelli. Non, ce n'est pas pour rembourser la dette, c'est du bénéfice! A un moment donné, l'imagination du Conseil administratif va être limitée. Nous voulons simplement la limiter aujourd'hui pour que ces surplus budgétaires du budget 2012 ne soient pas dépensés inutilement. Voilà de quoi il s'agit. Nous voulons donner un cadre à ce budget 2012. Il est urgent de voter

ce texte ce soir, non pas pour le renvoyer en commission des finances, mais pour l'adopter ce soir, sur le siège. Il n'y a pas besoin de faire un débat plus long! Il s'agit de donner un signal politique, ce soir, au Conseil administratif. Je vous recommande donc à tous de voter ce projet de résolution, ce soir, pour donner de bonnes indications au Conseil administratif dans la poursuite de sa construction du budget 2012.

M. Daniel Sormanni (MCG). Les propos qui viennent d'être tenus nous confortent, finalement, dans ce que nous avons cru comprendre, à savoir que l'objectif était de renvoyer ce projet de résolution à la commission des finances pour étude. Or, cela, à la limite, nous semble même superfétatoire, puisque nous serons saisis du budget à partir du mois de septembre et que nous aurons alors l'opportunité, non seulement de regarder les dépenses – ce que font souvent beaucoup, malheureusement, les conseillers municipaux – mais de nous occuper aussi de la partie recettes... On adopte toujours la proposition du Conseil administratif, mais rien, au fond, ne nous empêche de la modifier!

J'aimerais rappeler quand même – et c'est bien cela la difficulté – que 2 centimes additionnels, cela équivaut – vous me corrigerez, Madame la conseillère administrative – à environ 30 millions de francs, et que 25% de la taxe professionnelle, c'est aussi 30 millions de francs. Cela commence à faire des gros chiffres! (*Brouhaha.*) Et puis, je vous rappelle aussi que le Grand Conseil a décidé le principe de la suppression de la taxe professionnelle! Tout cela, à terme, progressivement, avec tous les bémols que vous voulez, ce sera 110 millions de francs en moins pour la Ville, et il faudra bien les appréhender, soit par des économies équivalentes, soit par des recettes compensatoires, ou les deux à la fois! Tout cela ne se décide pas sur le siège; cela ne se décide pas comme cela. Nous sommes ouverts à la discussion. Nous ne sommes pas contre, mais nous voulons que cela puisse se faire dans la sérénité, et ce sera dans le cadre du budget.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, faire de la politique, c'est donner des messages forts! Quand M^{me} Wenger nous dit: «Ce que vous faites ne sert à rien du tout», c'est tout le contraire! Cela sert justement à définir un périmètre dans lequel nous voulons voir se faire les dépenses de cette commune. Diminuer les impôts communaux de 2 centimes additionnels, comme l'a demandé M. Fiumelli, c'est déjà donner un message très clair, un message de la droite, pour une fois unie – je la remercie – avec ou sans le Mouvement citoyens genevois – nous commençons déjà à douter de son positionnement politique... Enfin, bref, il s'agit de vous expliquer ce que nous voulons faire, dans l'immédiat, ce soir, pour le budget que nous voterons en fin d'année.

Le message est donc très clair; il faudra bien le prendre comme tel, si vous acceptez. L'Union démocratique du centre l'avait d'ailleurs dit durant toute la campagne électorale. Alors, aujourd'hui, commencer à tirer sur les grandes promesses et dire, comme vient de le faire le représentant du Mouvement citoyens genevois, qu'on veut voir cela tranquillement, paisiblement, et puis discuter, c'est un mauvais message au sortir des urnes.

La droite et le Mouvement citoyens genevois avaient bien dit qu'ils étaient pour une baisse d'impôts, que le message soit clair, et, pour notre part, nous remercions le Parti libéral-radical de sa démarche. Je rappellerai d'ailleurs que, durant sa campagne, l'Union démocratique du centre avait fixé, à l'horizon 2015, un budget de un milliard de francs. Nous ferons tout pour y parvenir. La demande du Parti libéral-radical va dans ce sens, raison pour laquelle nous la soutiendrons.

La présidente. Je vous passe la parole, Monsieur Spuhler, mais je vous informe qu'il vous reste à peu près quarante secondes...

M. Pascal Spuhler (MCG). Je vais essayer de faire vite, Madame la présidente, merci. J'entends bien les appels du pied de la droite unie – nouvelle belle droite unie – qui aimerait bien que le Mouvement citoyens genevois la suive, le masque devant les yeux, dans le tunnel des impôts. Oui, effectivement, le Mouvement citoyens genevois est pour les baisses d'impôts... (*remarques*) ...mais je ne crois pas que nous puissions soutenir cette urgence et voter sur le siège, comme cela, des diminutions aussi importantes, sans que nous ayons connaissance de tous les éléments. La taxe professionnelle communale, elle, va de toute façon tomber d'ici peu; elle va commencer à diminuer à partir de 2013. Le Mouvement citoyens genevois a d'ailleurs participé activement à cette suppression.

Quant aux différents postes, il y a beaucoup de choses dans ce projet de résolution. Sur le principe, nous pourrions vous suivre, mais nous ne pouvons pas vous suivre les yeux fermés, je suis désolé... (*Exclamations.*) J'aimerais bien vous aider, mais nous ne pouvons pas! Donc, nous en reparlerons au budget. Nous reparlerons de ces 2 centimes avec plaisir, mais, pour l'instant, nous allons laisser passer les vacances. Nous ne pouvons pas vous soutenir et nous allons nous abstenir!

M. Alberto Velasco (S). J'ai été étonné de la légèreté avec laquelle M. Chevrolet, chef de groupe du Parti démocrate-chrétien, s'est adressé à nos collègues du Mouvement citoyens genevois. Mais, franchement, Monsieur Chevrolet, à quoi sert la commission des finances? C'est une commission qui est là pour étudier le budget qui sera présenté. Et puis, vous, là, vous proposez 2 centimes à

l'arrachée, à la hache, sans comprendre que ce que nous vivons aujourd'hui – tous les pays européens et extra-européens, comme les Etats-Unis – c'est en grande partie parce qu'il y a eu des baisses d'impôts telles qu'elles ont mis les Etats dans des difficultés incroyables!

Alors, moi, effectivement, je préfère la position de nos «amis» du Mouvement citoyens genevois – j'utilise les guillemets – parce qu'ils vont peut-être voter la diminution des impôts communaux de 2 centimes, mais, au moins, ils ont la sagesse de dire qu'ils veulent d'abord savoir quels sont les arguments que vous, la droite, entendez amener à cette commission, et où vous verriez restreindre les dépenses de cette Ville.

Si vous arrivez à convaincre le Mouvement citoyens genevois et les socialistes et les autres, alors, peut-être! Mais, là, qu'est-ce que vous voulez faire? En réalité, vous voulez que le Conseil administratif fasse le sale boulot, en baissant de 2 centimes. Et si, par hasard, les citoyens veulent un référendum après, que direz-vous?

La présidente. Il vous reste trente secondes!

M. Alberto Velasco. Oui, Madame la présidente. Vous direz: «Ce n'est pas nous, c'est le Conseil administratif qui a baissé de 2 centimes!» Ecoutez, c'est là un jeu qui est un peu pervers! Et, ayez au moins le courage d'affronter votre demande de baisse des centimes en commission des finances puis, par la suite, au budget, et après devant le peuple.

La présidente. La parole est à M. Michel Amaudruz à qui il reste à peu près quarante secondes...

M. Michel Amaudruz (UDC). Ce ne sera pas plus long, merci, Madame la présidente. Monsieur Chevrolet, vous avez bien raison de vous battre et de dire qu'il faut ouvrir le débat. Monsieur Velasco, la baisse des impôts est une question urgente et la motion d'ordonnancement qui est faite n'est pas du tout prématurée. Si vous voulez fixer correctement un budget, il vous appartient d'en fixer les paramètres et, si vous ne le faites pas, vous voguez en plein brouillard. Je regrette donc la position du Mouvement citoyens genevois qui, pour moi, se veut laxiste – renvoyer à demain ce qui peut être fait aujourd'hui. C'est très regrettable! Je réitère notre position. Il est urgent de se préoccuper de ces questions et il faut se battre pour les résoudre, et non pas pérorer dans le vide!

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, la messe est dite! Avec l'abstention ou l'opposition du Mouvement citoyens genevois – nous n'avons pas très bien compris – il n'y aura en tout cas pas de majorité pour accepter cette motion d'ordonnancement. A partir de là, j'aimerais quand même préciser une chose. Le Parti libéral-radical nous étonne ce soir. Il joue avec le feu avec cette baisse de centimes additionnels. Il joue avec le feu dans un contexte de ralentissement économique, tel que tous les observateurs nous l'annoncent. Mais il est vrai que les observateurs économiques se sont beaucoup trompés ces dernières années, ce qui ne les a pas empêchés de toucher des bonis intéressants, d'ailleurs... Nous avons donc ce ralentissement qui nous est annoncé et, de l'autre côté – cela a été rappelé par M. Sormanni – nous avons les discussions qui ont lieu actuellement au Grand Conseil concernant la suppression de la taxe professionnelle, dont nous ne savons pas si elle sera compensée, tout ou en partie, mais c'est quand même pour la Ville de Genève une suppression de recettes de 120 millions de francs!

A partir de là, moi, je suis étonné quand j'entends le Parti libéral-radical estimer que le Conseil administratif a mal fait son travail, et qu'on pourrait baisser ces centimes additionnels. Moi, ce que j'ai constaté ces dernières années, c'est que les dépenses ont été maîtrisées, tout en tenant compte de l'inflation et des nouveaux postes qui ont été votés par ce parlement municipal. Et puis, ce qui nous a aidés, ce sont quand même les recettes qui ont explosé, puisque l'économie genevoise allait bien, et va toujours bien, d'ailleurs. Alors, il existe encore un différentiel entre recettes et dépenses qui fait que nous avons des bonis de l'ordre de 100 à 120 millions de francs. Mais tant mieux si nous arrivons à rembourser cette dette! Ce sont autant d'intérêts que nous payons en moins.

C'est pourquoi j'ai envie de dire qu'en faisant des reproches à l'ancienne équipe du Conseil administratif pour sa gestion des quatre dernières années visant à rembourser la dette, le Parti libéral-radical se tire une balle dans le pied. Il devrait faire attention – vous transmettez, Madame la présidente – car je lui rappelle quand même que c'est un parti gouvernemental dont le magistrat vient régulièrement, depuis quatre ans, faire des demandes de nouveaux postes, notamment à la police municipale. Comme le Parti libéral-radical n'arrive pas à faire aboutir des initiatives municipales, il s'est attelé à faire aboutir des augmentations de postes dans ce parlement. Mais, faites bien attention, Mesdames et Messieurs, le jour où nous aurons cette discussion sur les budgets, à ce que ce ne soit pas votre magistrat qui en fasse les frais, si nous devons baisser les impôts! (*Remarques.*)

La présidente. La parole est à Michel Chevrolet à qui il reste également environ quarante secondes.

M. Michel Chevrolet (DC). Le dogmatisme, Madame la présidente, consiste à ne pas ouvrir les yeux. Nous proposons simplement, ce soir, un débat. Il ne s'agit donc d'aucun dogmatisme de quelque sorte que ce soit. Vous transmettez également à M. Velasco, Madame la présidente, que lorsqu'on voit ce qui se passe aujourd'hui en Grèce, on est en droit de se poser la question de la gestion... (*exclamations*) ...et de la mauvaise gestion d'un certain nombre d'États européens qui dépensent beaucoup trop d'argent. Le Parti démocrate-chrétien, que ce soit clair, Mesdames et Messieurs, et j'en terminerai là-dessus, croit en une juste répartition des richesses. Nous prenons d'un côté pour les distribuer de l'autre. Mais nous pensons – et vous direz à M^{me} Wenger – que le contraire est aussi possible. Lorsque, depuis cinq ans, cette Ville pratique la confiscation... (*Huées.*) Oui, la confiscation par rapport aux entreprises et à ceux qui contribuent, aujourd'hui, aux impôts et au fait que nous ayons des caisses bien garnies, Picou est très heureux, Madame la présidente, mais nous, nous ne le sommes pas!

La présidente. La parole est à M. Adrien Genecand à qui il reste une minute.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Madame la présidente. J'aimerais rapidement souligner quelques principes, en termes de finances. Vous transmettez tout d'abord à M. Wisard, Madame la présidente, que David Hiler n'est peut-être pas le meilleur des économistes, mais qu'en tout cas il est un observateur averti. Et c'est lui, notamment, qui donne les prévisions économiques.

Ensuite, sur la question de la dette, Mesdames et Messieurs, j'aimerais relever qu'il y a deux types de dette: une dette d'investissement et une dette de fonctionnement. La dette d'investissement est bonne; la dette de fonctionnement ne l'est pas. Ce que nous ne voulons pas, c'est une dette de fonctionnement. Il est tout à fait normal d'avoir des investissements étalés dans le temps et vous aurez noté que, sur la fin de notre projet de résolution, nous ne coupons pas dans les prestations, nous délimitons le cadre dans lequel le Conseil administratif doit travailler.

Jusqu'ici, il a travaillé dans un cadre beaucoup trop large. Nous avons prélevé beaucoup trop par rapport à ce dont nous avons besoin. Et cela s'est vérifié sur les dix dernières années. Ce surplus-ci, nous devons le rendre, mais, ce faisant, nous n'enlevons aucune prestation. Ces 2 centimes sont gratuits, en termes de prestations à la population.

La présidente. Monsieur Grégoire Carasso, je vous donne volontiers la parole, mais il reste dix secondes à votre groupe!

M. Grégoire Carasso (S). Alors, je renonce volontiers, Madame la présidente.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 37 non contre 28 oui (9 abstentions).

La présidente. La prochaine motion d'ordonnancement, déposée par le groupe des Verts, demande de traiter durant cette session et de renvoyer directement à la commission du logement un point de notre ordre du jour, la motion M-917: «Mettons rapidement fin au gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève». Je donne la parole à M^{me} Anne Moratti Jung.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Merci, Madame la présidente. Cette motion est depuis quatorze mois à l'ordre du jour, puisqu'elle a été déposée en avril 2010. Nous considérons qu'il est urgent de travailler sur l'assainissement de notre patrimoine bâti afin de contribuer aux économies d'énergie. La Ville est un important propriétaire; nous pouvons donc faire de très grandes économies d'énergie dans le patrimoine bâti. Nous proposons un renvoi direct à la commission du logement, puisqu'il s'agit d'économies d'énergie dans le domaine du logement, et que cette commission n'ayant, pour le moment, pas d'objets à l'ordre du jour, elle pourra travailler très vite sur cette motion.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste acceptera ce renvoi direct de la motion en commission du logement, mais il sera attentif, en tout cas, à ce que ces économies d'énergie n'aient pas de répercussion sur les loyers, car vous savez que, là-dessus, le Parti socialiste est très clair. Il sera pour nous hors de question d'accepter des augmentations de loyer liées à ces économies d'énergie qui, d'ailleurs, profitent toujours, avec raison, à la qualité de l'immeuble, et donc au propriétaire.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette motion M-917 a effectivement été déposée il y a quatorze mois, mais je ne voudrais pas qu'elle laisse croire à qui que ce soit que nous ne faisons rien, bien au contraire. J'invite celles et ceux qui n'en seraient pas persuadés à se rendre à l'immeuble sis au 10, Cité-de-la-Corderie, où nous avons réussi l'exploit de diminuer de 100% à 5% le recours aux sources d'énergies extérieures. Nous nous fixons le défi de faire en sorte que les maisons que nous

rénoverons dans le futur n'aient plus recours à aucune forme d'énergie extérieure, c'est-à-dire le gaz, l'énergie nucléaire ou tout ce qu'on veut.

Et puis, j'aimerais rassurer M^{me} Valiquer Grecuccio en ce qui concerne les retours – si j'ose dire – sur investissements. Vous avez voté une proposition pour améliorer les performances énergétiques d'un bâtiment au Seujet qui vous est cher, Madame Valiquer Grecuccio, laquelle a permis d'économiser beaucoup d'énergie, notamment pour les sanitaires, et de faire profiter les locataires d'une économie importante, puisque les charges sont passées quasiment de 100 francs à 20 francs par mois. Je me réjouis donc de vous démontrer tout cela et d'avancer avec vous en ce qui concerne ces économies d'énergie. Mais je crois qu'il ne faut opposer ni les uns ni les autres, car nous avons des solutions que nous mettons déjà en œuvre depuis quatre ans, en tout cas depuis que je suis là.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je voudrais juste rassurer ma préopinante Verte... ou plutôt socialiste... (*Rires.*) C'était là un joli compliment de ma part! Le nouveau règlement de la GIM que nous avons travaillé pendant plusieurs mois en commission du logement, lors de la dernière législature, fixe les loyers en fonction des revenus. Il est donc impossible que les locataires aient des augmentations de loyer. Par contre, ces derniers auront bel et bien une baisse de charges.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, notre groupe, Ensemble à gauche, acceptera le renvoi direct de la motion M-917 à la commission du logement. Néanmoins, nous souhaiterions préciser, comme l'a dit, tout à l'heure, M. le magistrat Rémy Pagani, qu'il est maintenant obligatoire de faire en sorte que des économies d'énergie soient réalisées dans tous les projets de la Ville de Genève. Nous ne voyons donc pas très bien ce que cette motion pourrait apporter comme avantage, puisque tout est déjà fait. Cela dit, le magistrat aura l'occasion, en commission, de dire ce qu'il fait déjà, dans la mesure où le groupe des Verts ne demande qu'un rapport sur ce qui est en train de se faire dans ce domaine. Je crois que les services de M. Pagani pourront le faire assez rapidement, puisque c'est déjà d'actualité. C'est pourquoi, par gain de paix, notre groupe acceptera la motion d'ordonnancement du groupe des Verts même si, pour nous, la motion M-917 n'a plus vraiment d'intérêt, puisqu'elle est obsolète.

M. Alexis Barbey (LR). Economies, expérience, compétences, ce sont des mots qui sonnent doux aux oreilles des libéraux. Nous pensons, effectivement, qu'il est temps de faire le bilan, et que c'est un bon moment pour faire le bilan de ce qui se fait en Ville de Genève, en termes d'économies d'énergie dans les

bâtiments, pour montrer, d'une part, que la Ville de Genève a acquis une certaine expérience et, d'autre part, susciter des vocations industrielles dans le terrain local, si cela était nécessaire. Donc, ce n'est pas par gain de paix, mais c'est des deux mains que les libéraux voteront le renvoi direct en commission du logement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée sans opposition (68 oui et 1 abstention).

La présidente. Nous avons reçu une nouvelle motion d'ordonnancement du Mouvement citoyens genevois demandant de traiter et de renvoyer directement en commission sans débat un point de notre ordre du jour, le projet de délibération PRD-4. Je donne la parole à M. Pascal Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Madame la présidente. Nous demandons le renvoi en commission sans débat du projet de délibération PRD-4: «Cinq cents emplois aidés pour les jeunes».

M. Alberto Velasco (S). Nous soutiendrons ce renvoi, mais nous aimerions savoir à quelle commission vous voulez l'affecter.

M. Pascal Spuhler (MCG). A la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 46 oui contre 14 non (10 abstentions).

La présidente. La motion d'ordonnancement suivante, également présentée par le Mouvement citoyens genevois, demande de traiter et de renvoyer en commission des finances sans débat un point de notre ordre du jour, le projet de délibération PRD-5. La parole est à M. Pascal Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Chers collègues, le Mouvement citoyens genevois vous demande de renvoyer le projet de délibération PRD-5: «Pour une véritable politique de construction de logements» à la commission des finances.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Nous voulions peut-être proposer le renvoi de ce projet de délibération PRD-5 à la commission du logement, puisqu'il s'agit

d'avoir «une véritable politique de construction de logements», et que c'est bel et bien l'intention de la Ville de construire qui est, là, mise en exergue. Quant aux 100 millions de francs, je pense que c'est une somme tout à fait estimée à la louche par le Mouvement citoyens genevois. Cela paraît peu tenable... Cela dit, j'espère vraiment que le Mouvement citoyens genevois votera le budget de la Ville de Genève au mois de décembre, sinon cela ne sert à rien – Monsieur Spuhler – de proposer 100 millions de francs pour le logement.

La présidente. Je rappelle que nous sommes en train de discuter de la motion d'ordonnancement, et non pas du renvoi... La parole est à M^{me} Anne Moratti Jung.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Madame la présidente, je vais vous décevoir, car je voulais justement dire que nous voulions aussi envoyer ce projet de délibération en commission du logement. Je pensais que c'était le moment de le dire. Donc, nous proposons de l'envoyer en commission du logement.

M. Alberto Velasco (S). En réalité, ce que demande le collègue du Mouvement citoyens genevois, c'est une politique de financement du logement, et pas tant un règlement de construction... (*Brouhaha.*) Il nous semble donc plus logique que ce projet de délibération soit envoyé à la commission des finances, puisque c'est elle qui décide en matière de finances. Je ne sais pas si la commission du logement a la prérogative de voter 100 millions de francs. C'est une question que je me pose... Voilà, c'est donc la raison pour laquelle je trouve logique ce renvoi à la commission des finances.

M. Pascal Spuhler (MCG). Je remercie M. Velasco d'avoir soutenu ma demande de renvoi en commission des finances. Maintenant, effectivement, si nous pouvions trouver un accord sur le renvoi à la commission du logement, pourquoi pas... De toute façon, le texte devra repasser en commission des finances, donc si vous préférez le traiter d'abord en commission du logement, cela ne me pose pas de problème. Ce que j'aurais aimé, c'est que nous le fassions sans débat et que nous le renvoyions le plus vite possible afin justement d'en parler!

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Le Parti libéral-radical refusera cette motion d'ordonnancement. Il n'existe aucun immeuble qui n'ait pu être réalisé par manque de financement, ni de la part des particuliers, ni de la part du public ou des fondations publiques. La politique du logement a besoin d'autre chose que

de démagogie. Elle a besoin d'une intention de bâtir. Elle a besoin de la renonciation à la recourite aiguë, en particulier celle du Conseil administratif. Elle a besoin d'un engagement en vue de la réalisation d'immeubles. Cet engagement, il existe au sein du Conseil municipal, et jamais il n'a manqué un seul franc pour bâtir un seul appartement dans cette ville, ni à l'Etat ni à la commune ni chez les particuliers. En ce sens, cette motion d'ordonnancement est parfaitement démagogique, et nous vous suggérons, Mesdames et Messieurs, de la refuser.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je trouve que la proposition du Mouvement citoyens genevois est intéressante dans la mesure où elle vise à dynamiser la construction de logements, si faire se peut. La Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a été dotée, comme l'a dit M. Froidevaux, de 20 millions de francs. Nous l'avons déjà recapitalisée, mais nous devons professionnaliser cette fondation: avoir un secrétariat et des architectes à disposition, comme c'est d'ailleurs le cas à la CAP, où des architectes sont intégrés pour pouvoir démultiplier nos capacités. Par ailleurs, nous pouvons le faire notamment en préemptant des terrains – ce que vous ferez, je l'espère, ce soir – pour répondre très rapidement aux besoins de logement de la population.

S'agissant des 100 millions de francs, nous pouvons encore en discuter, mais je serais favorable au renvoi de ce projet de délibération à la commission des finances, après avoir convoqué notamment le président de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, pour vraiment aboutir à un programme qui puisse démultiplier les capacités de cette fondation. Je crois, en effet, qu'il est important, pour répondre à la campagne électorale qui vient de s'achever, de réfléchir à nouveau à sa pratique et d'y consacrer de l'argent. Mais ceci veut dire, Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois, qu'au niveau du budget il faudra trouver cet argent.

Alors, je vous attends en décembre pour savoir où nous allons couper... (*Remarque de M. Froidevaux.*) Non, notre volonté, Monsieur Froidevaux, est de faire en sorte de gérer correctement le budget et nous avons montré, ces quatre dernières années, que nous étions capables à la fois de gérer nos investissements et notre fonctionnement. Il devra y avoir un accord global pour décembre et je me réjouis, tout au long de ces prochains mois, de discuter de ces questions en commission des finances. C'est pourquoi je suis prêt à venir avec un nouveau programme pour relancer, si faire se peut, ou en tout cas pour démultiplier les capacités de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Je m'étonne des propos du magistrat parce qu'il sait parfaitement que l'entier de son budget, à l'exception de quelques

salaires, procède du budget d'investissement. Nous ne votons pas le budget d'investissement au mois de décembre; vous nous le communiquez. En conséquence les 100 millions de francs qui sont proposés, ici, ne sont évidemment pas à dépenser en une année. Ce montant est proposé en vue de mettre en place une politique. C'est donc bel et bien du budget d'investissement dont nous parlons. Et le budget d'investissement, vous le financez, Monsieur le magistrat, soit par les surplus de recettes – qu'il y a lieu, effectivement, de rediscuter – soit par l'endettement, à des taux qui sont particulièrement avantageux.

Comme je le disais, vous n'avez jamais manqué d'un seul franc d'investissement, Monsieur le magistrat, et vous n'êtes pas près d'en manquer à l'avenir. Par la force des choses, vous n'avez pas besoin de ces 100 millions de francs et, au demeurant, il n'y a pas lieu de faire du chantage à ce sujet en ce qui concerne d'éventuels arbitrages entre des prestations sociales et la construction d'immeubles, comme vous avez paru vouloir le faire à l'instant. Cela n'est pas sérieux! (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 55 oui contre 20 non.

La présidente. Je vous informe que tous les objets pour lesquels la motion d'ordonnancement vient d'être acceptée seront traités après le rapport sur le projet d'arrêté PA-78 A et la résolution R-108... (*Remarque.*) La motion d'ordonnancement correspond à l'urgence dans l'ancien règlement. Nous venons d'accepter l'urgence et les objets eux-mêmes seront traités après le point dont je viens de parler... (*Remarque.*) Sans débat peut-être, mais ce n'est pas parce qu'un groupe le demande que cela correspond à quelque chose dans le règlement. Sur le plan réglementaire, je devrai, tout à l'heure, faire voter le renvoi en commission. Ce que le Mouvement citoyens genevois souhaitait, c'est qu'après l'explication de M. Spuhler ce vote ultérieur puisse avoir lieu sans débat, mais ni le bureau ni moi-même ne pouvons empêcher que quelqu'un demande l'ouverture du débat, à ce moment-là.

Election: Fondation du Grand Théâtre – Election: Fondation d'art dramatique

3. Election d'un ou d'une représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (statuts de la fondation du 21 avril 1964, art. 8) (RCM, art. 130, lettre B).

La présidente. Lors de notre séance du 6 juin 2011, l'élection du représentant libéral-radical avait été reportée et la reddition des noms nous avait été annoncée pour fin juin. Je vais donc demander au chef de groupe du Parti libéral-radical le nom de son candidat. Il s'agira d'une élection tacite.

M. Olivier Fiumelli (LR). Madame la présidente, le Parti libéral-radical a l'honneur de représenter sa représentante sortante au conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève. Il s'agit de notre collègue Florence Kraft-Babel.

M^{me} Florence Kraft-Babel est élue.

4. Election d'un ou d'une représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (statuts de la fondation du 28 mars 1979, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B).

La présidente. L'élection du représentant libéral-radical à la FAD avait également été reportée lors de notre séance du 6 juin 2011. Je donne la parole au chef de groupe libéral-radical pour qu'il nous dise quel est son candidat. Cette élection sera également tacite.

M. Olivier Fiumelli (LR). Madame la présidente, j'ai l'honneur de représenter, à nouveau, le candidat sortant. Il s'agit de notre collègue Thomas Boyer. Je vous remercie de lui faire un bon accueil.

M. Thomas Boyer est élu.

La présidente. S'agissant du prochain point de notre ordre du jour, l'élection de deux représentants du Conseil municipal pour faire partie de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement, je repousse ce point après le débat sur la modification du règlement du Conseil municipal, car il se pourrait bien que cette élection devienne caduque.

5. Questions orales.

La présidente. Je donne la parole, pour une minute, à M^{me} Nicole Valiquer Greuccio.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Pagani. J'ai été interpellée par des habitants de Plainpalais au sujet d'un projet de construction de logements à l'angle du boulevard de la Cluse et de la rue Pré-Jérôme. Je précise que ce n'est pas dans le périmètre de la crèche dont nous allons parler tout à l'heure.

Il s'agit d'un projet encastré à l'angle de deux immeubles. Il semblerait que la Ville soit d'accord de préavis favorablement ce projet de construction, alors même que, pour pouvoir installer cette nouvelle construction, il est prévu de supprimer deux rangées de fenêtres sur deux façades de chaque immeuble ainsi que les balcons du dernier étage. Certes, comme vous le savez, je défends farouchement la construction de logements, mais cela me paraîtrait assez curieux que la Ville accepte de donner un préavis positif à une construction de logements tout en condamnant les vues des logements avoisinants, péjorant ainsi leur habitabilité en réduisant le nombre de pièces éclairées. J'aimerais donc vous demander de vous renseigner, car j'ai vraiment été estomaquée par cette proposition.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, si mes souvenirs sont exacts – cela demande à être vérifié – il s'agit d'un immeuble qui sera repris par la Codha ou la Ciguë pour y mettre des logements pour étudiants. Il s'agit de construire deux étages supplémentaires et d'y mettre un ascenseur. Votre Conseil municipal s'est déjà prononcé pour accorder des servitudes de distance et vue droite; je vous dis cela de mémoire, mais je crois que j'ai raison.

Quant à savoir si ce Conseil municipal ou vos commissions n'avaient pas imaginé qu'il y aurait peut-être des inconvénients pour les voisins de chaque côté, cela, c'est une autre histoire! Toujours est-il que la messe est dite, Madame la conseillère municipale, sous réserve, bien évidemment, d'une confirmation ou d'une infirmation de ces données par les fonctionnaires qui nous écoutent, auquel cas je reviendrai demain vous préciser les choses.

M^{me} Martine Sumi (S). Ma question s'adresse prioritairement à M. le maire, mais pas seulement. Elle peut sembler très personnelle, mais je permets de la poser au vu du nombre de personnes qui étaient avec moi, à 9 h, au poste de Rive, pour déposer plainte pour vol ou détournement pendant ce week-end. En fait, je suis victime pour la cinquième fois d'un cambriolage en dix ans dans mon quartier de Rive et, ce matin, j'ai été victime d'un vol à l'astuce à l'arrêt de Rive à 7 h 30. Alors, je rêve d'un monde plein de policiers à tous les arrêts de bus, au bas de tous les immeubles, et c'est pourquoi je viens demander où en sont la formation et les engagements dans la police municipale.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M. Pierre Maudet, maire. Nous avons une école de police municipale qui commencera au 1^{er} septembre, et qui est composée de seize aspirantes et aspirants, dont six pour les communes et dix pour la Ville de Genève. Compte tenu du débat budgétaire de l'année passée, dont vous connaissez l'issue, compte tenu également des éléments relatifs à la campagne électorale, je suis déjà très content d'avoir pu convaincre dix personnes de s'engager dans la police municipale. D'autres communications seront faites concernant l'horizon 2012 lors du dépôt du projet de budget.

Ceci dit, je me permets de rappeler que la police municipale n'a aucune compétence dans le domaine des cambriolages, puisqu'elle intervient exclusivement sur le domaine public. Elle n'intervient pas chez les gens; ce n'est pas elle qui est appelée, comme c'est le cas de la gendarmerie, en cas de cambriolage, et vous ne pouvez pas, aujourd'hui, déposer de plainte dans les postes de police municipale. Donc, nous connaissons le phénomène. Nous le connaissons dans certains quartiers, tel que celui de Rive, mais aussi aux Pâquis où, comme vous, nous avons constaté une augmentation en flèche des cambriolages.

Nous constatons aussi que la police cantonale n'est pas inactive. Régulièrement, à intervalle de deux ou trois mois, elle met la main sur une bande, puisque ce sont des bandes organisées qui déferlent et écument la Suisse, sous l'angle des

cambriolages. Et c'est seulement quand on a le réseau en entier qu'on peut réellement parler de démantèlement. Je crois donc que la police n'est pas inactive, simplement, avec toutes les autres tâches qu'elle a – vous avez peut-être lu la *Tribune de Genève* concernant ces opérations spécifiques menées sur le phénomène du bonneteau le week-end passé – eh bien, elle ne peut pas être partout.

Alors, je rêve comme vous – et j'espère que nous nous en rappellerons, ensemble, au moment du budget – d'une ville où il y aurait, peut-être, un peu plus de présence uniformée, d'îlotiers et d'îlotières. Je crois savoir que certains ou certaines, notamment dans votre groupe, Madame la conseillère municipale, y sont sensibles et je me réjouis que, dans une belle unanimité, nous puissions relancer la machine en vue d'un engagement supérieur en matière de police municipale.

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse également au maire et concerne le thème du stationnement illicite des scooters traité dans un article de la *Tribune de Genève* d'aujourd'hui. Enfin les pouvoirs publics s'attaquent à ce problème! Tout d'abord sous l'angle d'augmenter le nombre de places à disposition, et cela, c'est le département de M. Pagani qui s'en charge. Il s'agit également de réfléchir au stationnement payant de ces scooters et, à ce sujet, j'espère que la Ville participe à cette réflexion. Finalement, parce qu'il le faut aussi, il y a l'aspect répressif. Nous avons appris que la police cantonale avait distribué 2111 amendes pour stationnement illicite des deux-roues motorisées en Ville de Genève. Je voudrais savoir combien la police municipale en a distribué.

M. Pierre Maudet, maire. Je m'attendais à la question, je vous remercie de me la poser. A ce jour, depuis le début de l'année, la police a verbalisé, à hauteur de 230 contredanses, des véhicules deux-roues motorisés en stationnement illicite.

Cet article était intéressant parce que, finalement, nous pouvons relever, avec vous, que le préalable, c'est la question du développement des places pour deux-roues, la question subsidiaire étant de savoir si elles doivent être payantes ou non, à l'abri ou non. Or, le problème que nous connaissons aujourd'hui, qui est un problème endémique dans notre ville, c'est l'absence d'anticipation chez les concepteurs de la mobilité genevoise, en matière de report des quatre-roues motorisés aux deux-roues motorisés. Et ce n'est véritablement pas avec une politique répressive que nous allons le résoudre.

La police municipale a donc pour consigne, tout comme la police cantonale, de verbaliser les véhicules deux-roues dont le stationnement présente un danger, empêche le passage ou ne laisse pas un passage d'au minimum 1,5 mètre sur les trottoirs. Mais elle n'a pas pour consigne de faire la chasse systématique. Ce d'autant moins – et je pense que vous avez, comme moi, été surpris, Monsieur le conseiller municipal – que les responsables cantonaux, notamment le chef de la Direction générale de la mobilité – la sensibilité politique de la titulaire de département ne vous a sans doute pas échappé – déclarait lui-même, dans cet article, que ce n'était pas vraiment une priorité, ni même vraiment un problème.

Par conséquent, quand on n'a pas d'impulsion forte, au niveau cantonal, sur ce type de problématique, il est difficile après de reprocher à la maréchaussée, qu'elle soit cantonale ou municipale, de ne pas agir. Au demeurant, elle agit, mais elle agit avec proportion. Je peux citer un exemple sur lequel nous sommes intervenus à plusieurs reprises ces derniers jours, et qui se situe à la place des Trois-Perdrix, à proximité de la bibliothèque de la Cité, où nous avons un problème de passage, et où, régulièrement, les agents vont verbaliser.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Ma question s'adresse à M. Maudet. Vendredi passé, la caravane vendant du café au marché aux légumes de Plainpalais a effectué son dernier jour de présence sur ce marché. La raison évoquée est l'impossibilité de tenir ce genre de commerce quand il faut fermer à midi. Or, la plupart des personnes actives ne peuvent pas venir le matin, mais seulement à midi. Alors, j'ai quand même fait un petit tour, puisque je vais souvent dans ce marché et, selon plusieurs vendeurs, il est impossible d'obtenir un accord pour étendre l'horaire en vigueur dans ce marché. Ma question est la suivante: pourquoi une telle rigidité de la part de vos services, alors que les temps changent et que les personnes actives seraient heureuses d'acheter leurs légumes, de boire un verre, un café, un verre de vin, ou de manger quelque chose durant leur pause de midi, au grand plaisir des petits commerçants?

M. Pierre Maudet, maire. J'aimerais apporter trois éléments de réponse. Premièrement, si vous faites la tournée du marché de Plainpalais et que vous allez écouter les marchands – je le fais régulièrement – ils vous diront d'abord, principalement, qu'ils souffrent d'une décision prise par votre Conseil, soutenue par le nôtre, et qui a consisté à supprimer le stationnement sur la plaine de Plainpalais, de le renvoyer en sous-sol dans un parking qui existe, et d'y implanter un montage qui tienne lieu de substitution. C'est de cela, véritablement, dont les marchands se plaignent. Je ne dis pas qu'il faut leur donner raison. Je dis juste que c'est une décision prise par votre Conseil, soutenue par le nôtre. Nous sommes en

parfaite adéquation avec votre position, mais j'aimerais quand même signaler que c'est cet élément-ci qui ressort systématiquement.

En complément, je dirai qu'à ma connaissance les informations que vous donnez sont inexactes. Nous avons une commission consultative en matière de marchés. Cette commission consultative est le réceptacle de toutes les demandes et, lorsque certains marchands ont émis cette demande, plutôt, d'ailleurs, des marchands qui s'apparentent davantage à des débits de boissons qu'à de véritables marchands de fruits et légumes, eh bien, l'ensemble des marchands n'était pas d'accord. Il n'y a pas eu un accord suffisant ou majoritaire des marchands, pour concrétiser ce changement d'horaire, alors même que nous étions ouverts. Car, je vais vous le dire franchement, cela ne nous pose strictement aucun problème d'élargir l'horaire de une ou deux heures. Les contingences administratives ne sont pas si importantes que cela pour mes services.

En revanche, le fait d'avoir un marché dont les marchands s'en vont progressivement sur une période de deux ou trois heures, cela pose un problème de cohésion du marché ou de sentiment que l'on participe véritablement à un marché. Si vous allez au mois de janvier ou de février sur le marché de Plainpalais, où certains marchands – et c'est bien normal – prennent des vacances, vous verrez que nous n'avons pas vraiment le sentiment d'être dans un marché.

C'est pourquoi nous essayons d'avoir quand même une heure de départ et une heure d'arrivée qui soient les mêmes pour tous et, d'un commun accord, à ma connaissance – mais je vais encore vérifier cela – il a été décidé, avec ces marchands, que nous maintiendrions l'horaire en vigueur, avec la possibilité, sur une phase x, de six mois sans doute, de faire un test et d'étendre l'horaire jusqu'à 14 h. C'est ce qui devrait commencer à l'horizon du 1^{er} juillet – il se trouve que pour les marchés nous avons des phases qui vont du 1^{er} juillet au 1^{er} juillet de l'année suivante – puisque c'était la demande d'un certain nombre de ces marchands.

Mais je vous assure, ici, qu'il n'y a pas de rigidité à ce propos et qu'il n'y a aucun problème. Nous l'avons fait pour le marché de la Fusterie où, le samedi, par exemple, le marché des fruits et légumes ouvre jusqu'à 17 h, à la demande des marchands.

M. Stefan Kristensen (S). Ma question s'adresse à Sandrine Salerno et, plus généralement, au Conseil administratif dans son ensemble, et porte sur la question de la diversité culturelle. Dans sa réponse à la motion M-781, le Conseil administratif indique s'être engagé dans un processus d'élaboration d'une politique de la diversité culturelle en adhérant au réseau des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe. Mais, dans cette réponse, il n'y a pas énormément d'éléments concrets

sur la manière dont cette politique devrait s'élaborer, ni sur la manière dont le Conseil administratif imagine impliquer ou associer notre Conseil à l'élaboration de cette politique. C'est donc sur ces deux points que porte ma question.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Kristensen, je pense que votre question souligne l'importance, pour ce Conseil, d'entamer la discussion avec l'ensemble des nouvelles et nouveaux membres du Conseil municipal sur le projet Cités interculturelles, un projet piloté par mon département, en étroite collaboration avec deux autres départements, celui de M. Maudet, maire, et celui de M^{me} Esther Alder.

Bien évidemment, le Conseil municipal doit être partie prenante, puisque l'idée est d'avoir un référentiel, un socle accepté par la Ville! La Ville, c'est le Conseil administratif, le Conseil municipal et, plus largement aussi, les associations qui font la vie citoyenne et sociale de Genève. Nous reviendrons donc peut-être devant la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, ou d'autres, si elles en ont envie, pour expliquer le projet du Conseil de l'Europe, dans lequel notre Ville est partie prenante. A l'heure actuelle, il y a une vingtaine de villes qui ont ce projet comme projet de référence pour vivre de manière interculturelle leur ville, et nous serons très attentifs à lier la gerbe avec le Conseil municipal.

M. Soli Pardo (MCG). C'est une question qui s'adresse à M^{me} Esther Alder. J'aimerais connaître, Madame la conseillère administrative – et je ne serai pas fâché si vous ne m'apportez la réponse que demain, car la question est détaillée – le montant exact qui est annuellement alloué par la Ville de Genève, disons pour 2010, à l'aide apportée aux mendiants qui viennent des pays de l'Est, pour le gîte, le couvert, les frais de personnel, le nettoyage et la sécurité.

La présidente. M^{me} la conseillère administrative Esther Alder vous répondra demain, Monsieur Pardo. La parole est à M^{me} Florence Kraft-Babel.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Lors de la dernière Fête de la musique, une opération piano, «Jouez, je suis à vous», a été suivie par la population avec un certain succès, il faut le reconnaître. Vous me permettez, en tant que musicienne, de me placer du côté du piano et de me demander si les pianos ont été aussi heureux que les auditeurs et les pianistes, qui ont eu l'air de bien se débrouiller malgré la pluie et le vent. J'aimerais prendre des nouvelles de ces pauvres pianos et m'inquiéter

un peu de savoir comment ils se sont comportés, comment ils se portent, s'ils ont bien séché, s'ils étaient accordés, accordables, réutilisables, et non simplement mis aux déchets, à la poubelle, comme n'importe quelle marchandise, puisque, à mon sens, un instrument n'est pas n'importe quelle marchandise. Je vous remercie de me donner des nouvelles de ces pianos.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame Kraft-Babel, je vous réponds avec grand plaisir parce que, effectivement, cette action a eu un succès dépassant tout ce qui était prévu. Elle a été initiée par mon prédécesseur – à qui je rends hommage – dans le cadre des vingt ans de la Fête de la musique, d'où les vingt pianos. C'est une action qui, d'ailleurs, je crois, a été décidée relativement tardivement – c'est un des éléments qui devaient marquer le vingtième anniversaire de la Fête de la musique – mais elle a été largement relatée dans les médias. France 3 est même venue le lendemain de la Fête de la musique m'interviewer à ce sujet.

Cette action a eu un succès dépassant tout ce qui était prévu à plusieurs titres d'ailleurs. Les gens se sont arrêtés fréquemment, qu'ils soient des pianistes en herbe, des pianistes chevronnés, ou même tout à fait débutants. Il y a également eu des rencontres exceptionnelles de gens qui ne se connaissaient pas. Il y a notamment eu cette scène, au Molard – puisque M. Pardo a l'air préoccupé de ce que nous faisons pour les mendiants de l'Est – où deux jeunes hommes, plutôt bon chic, bon genre, ont fait une improvisation à quatre mains, avant d'être rejoints par des musiciens roms. Il y a eu un aveugle de 80 ans, je crois, vers l'horloge fleurie, qui a été rejoint par un tout jeune malvoyant; ils ne se connaissaient pas, ils ont fait connaissance autour de ce piano, et ils sont partis ensemble. Bref, des histoires pareilles, il y en a eu plein!

Quant aux pianos eux-mêmes – vous avez raison de vous enquérir de leur sort, Madame Kraft-Babel – ils ont été fournis en accord avec des associations qui tiennent des brocantes – c'étaient des pianos usagés – et l'accord prévoyait qu'ils retournent chez ces associations ou chez des particuliers, en accord avec les associations, après usage. Ce qui est frappant, c'est qu'il n'y a eu quasiment aucun acte de vandalisme sur aucun de ces pianos – il faut le dire. Cette utilisation positive de l'espace public faisait d'ailleurs partie du projet. Mais ce qui a surtout fait souffrir les pianos, c'est la pluie. Effectivement, au bilan, sur les vingt pianos, six n'ont pas pu être récupérés, mais cela faisait partie du projet et de l'accord avec les associations qui nous ont fourni les pianos.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à la conseillère administrative en charge des finances, M^{me} Sandrine Salerno, puisqu'il s'agit de la relance

d'une question que j'avais déjà posée, à l'époque, concernant la campagne d'affichage «Ma Ville cesse...», et l'utilisation du mot «cesse» qui implique nécessairement qu'on ait déjà utilisé ou fait quelque chose. Comme, à ce jour, c'est «la Ville cesse d'investir dans le nucléaire», je voudrais savoir à quel moment et comment, auparavant, nous avons investi dans le nucléaire.

La présidente. Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M. Gary Bennaim.

M. Gary Bennaim (LR). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder, puisque le Service des écoles dépend de son dicastère. Très rapidement, je vous plante le décor. L'Association du restaurant scolaire de Malagnou-Florissant produit chaque jour environ 700 repas pour les enfants. L'une des écoles qui dépend de cette distribution de repas, en l'occurrence l'école de Roches, n'avait pas de réfectoire jusqu'en 2010, ce qui poussait une centaine d'élèves, à partir de 4 ans, à traverser la route de Malagnou, par tous les temps, pour aller déjeuner. Jolie balade pour ouvrir son appétit! Certains allaient même jusqu'à l'école Le Corbusier. Finalement, en 2010, sous l'impulsion de l'association et suite à quelques tergiversations au sein du Service des écoles, il devint possible de transformer un local...

La présidente. Il vous reste dix secondes!

M. Gary Bennaim. Très bien! Alors, il manque 40 000 francs, et pourquoi est-ce que ce réfectoire n'est toujours pas terminé après un an et demi? (*Rires.*)

La présidente. La concision a bien des mérites, et je donne la parole à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie pour votre question. Je ferai examiner demain cette question des 40 000 francs pour voir pourquoi, effectivement, cela n'a pas été fait. Vous savez qu'une de mes priorités – je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises – est d'améliorer les structures parascolaires et, effectivement, les restaurants scolaires en font partie.

Actuellement, je trouve qu'il y a une disparité dans la manière d'accueillir les enfants, et le cas que vous citez en est un exemple manifeste. J'entends en faire une priorité, et dès la fin de l'année, des propositions seront faites pour faire tout d'abord l'état des lieux de l'ensemble du dispositif et ensuite pour amener ce Conseil municipal à voter les crédits qui seront nécessaires à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants, notamment pour les restaurants scolaires.

Mais il ne s'agit pas que des locaux! Il s'agit aussi des conditions d'accueil, c'est-à-dire le fait d'avoir des espaces insonorisés, des espaces où les enfants ne sont pas entassés et, effectivement, lorsqu'il y a des trajets, la situation doit être examinée pour que les enfants n'aient plus à traverser des carrefours dangereux, je pense, par exemple, à la rue de Lyon pour les enfants de l'école de Geisendorf. Je prends votre question très au sérieux et je vous donnerai, dès demain, une réponse plus précise.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Chers collègues, ma question s'adresse principalement à M. Pagani, et à l'exécutif en général. Elle concerne le rapport sur la pétition P-261 et la démolition d'une villa au 9, rue Henri-Frédéric-Amiel. Comme M. Pagani s'est offusqué de cette démolition le 8 juin, je lui fais totalement confiance pour m'écouter attentivement... Il semblerait qu'il y ait eu quelques vices de forme dans la vente même de cette parcelle. J'aimerais que la surveillance des fondations d'utilité publique du Département fédéral de l'intérieur contrôle réellement cette vente, car d'après les statuts de la Fondation Camille Binzegger, les propriétaires n'avaient pas le droit de liquider les actifs de la société, d'autant plus que ce ne sont pas des logements d'utilité publique.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. En deux minutes, pour situer un peu les enjeux de cette parcelle, je dirai que nous sommes en pleine ville et que c'est à cet endroit de la densification pur porc, si j'ose dire, puisque cela n'amènera pas des logements pour toute la population, mais uniquement des logements en propriété par étage! Je regrette que les habitants ne se soient pas alertés plus tôt, au moment de l'autorisation de construire. Les délais sont passés, je le regrette infiniment.

Pour cette villa de la rue Henri-Frédéric-Amiel, qui est toujours debout, d'ailleurs, c'est un legs qui définissait les conditions de vente. Il appartient à chaque citoyen et citoyenne de faire valoir ses droits et, en l'occurrence, s'il y a eu un vice de forme, d'alerter la surveillance des fondations, ce que vous ferez, Madame, j'imagine, et je m'en réjouis avec vous. Voilà. (*Remarque de M^{me} Luiset.*) Ce n'est pas à moi de le faire dans la mesure où toutes les échéances sont passées. C'était

aux citoyens qui ont constaté les abus de le faire. Je n'ai pas constaté d'abus en ce qui concerne ce dossier. Si vous en constatez, vous devez ou vous pouvez le faire.

M. Olivier Fiumelli (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder... Est-ce qu'elle est dans la salle? Non, elle n'est pas dans la salle...

La présidente. Je suis certaine qu'on lui transmettra...

M. Olivier Fiumelli. Elle arrive! Madame Esther Alder, de nombreux parents d'élèves m'ont posé une question qui vous concerne. Après-demain, vous organisez la Fête des écoles sur le thème des pirates. Aujourd'hui, le thème des pirates plaît beaucoup aux enfants parce qu'il renvoie à un film hollywoodien, extrêmement lucratif, d'ailleurs. Soit, mais c'est aussi un des délits les plus graves au niveau du droit international. Il se passe un certain nombre de choses du côté de la Corne de l'Afrique... Donc, je me demandais s'il était judicieux de choisir un thème pareil et je voudrais savoir qui détermine ces thèmes.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Merci, Monsieur Fiumelli. Aujourd'hui vous êtes un adulte, mais je suis persuadée que, quand vous étiez enfant, vous aimiez jouer «aux cow-boys et aux Indiens», aux pirates, aux pompiers et à je ne sais quoi. Les thèmes, effectivement, sont choisis par mes services, précisément par le Service des écoles, mais n'y voyez pas une incitation au terrorisme. Voyez-y plutôt l'envie, pour les enfants, de développer leur imaginaire. Je crois que tous les enfants jouent aussi «au gendarme et au voleur». Ce n'est pas pour cela qu'ils deviennent des voleurs... (*Remarque.*) Oui, ils deviennent plutôt des gendarmes! Mais n'y voyez pas autre chose que ce que c'est, c'est-à-dire une manifestation où nous développons, par le biais de cette thématique, des déguisements et des activités créatrices. Voilà, Monsieur, je rendrai mes services attentifs à votre préoccupation.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. J'aimerais lui reparler un peu des aménagements incohérents et incompréhensibles de la Jonction. J'aimerais savoir où on en est avec la suppression des places de parking dans ce quartier. Tous les jours, il y en a de nouvelles. J'aimerais savoir combien de places ont été supprimées et si ce programme est enfin terminé. Est-ce qu'une partie ou le tout a été compensé? J'ai une question annexe qui porte sur

les aménagements du boulevard Carl-Vogt parce que c'est lié. Un certain nombre de promontoires ont été réalisés au milieu du boulevard pour laisser passer les trolleybus, puis, au moment où on a goudronné la route, on a démonté tous les promontoires pour les déplacer, et les remonter. J'aimerais donc bien connaître le coût supplémentaire que ces travaux ont occasionné, puisque toutes ces réalisations ont été faites d'une manière incorrecte.

La présidente. Le conseiller administratif vous répondra demain. La parole est à M. Alain de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Ma question s'adresse à M. le maire mais également à M. Pagani, le magistrat en charge des constructions. La commission des travaux et des constructions a appris, avec étonnement, dans un courrier de M. Tornare, que le projet de réaménagement de l'île Rousseau avait été bloqué et modifié par cette noble Commission des monuments, de la nature et des sites. Comment une commission extérieure à la Ville de Genève peut-elle modifier un projet? Je pense que c'est une commission démocratique – la commission des travaux et des constructions est la quintessence du choix populaire – qui peut changer un projet, et non pas une commission spécialisée comme celle des monuments, de la nature et des sites. Et surtout, nous avons une échéance, le tricentenaire de Rousseau. Je me demande donc si nous allons y arriver dans les temps. Enfin, bref, beaucoup de questions... J'espère que nous pourrons aussi en parler en commission des travaux et des constructions. Mais si vous pouviez déjà répondre, ce serait fantastique.

La présidente. Le conseiller administratif vous répondra demain. La parole est à M. Michel Chevrolet.

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, j'ai une petite question concernant la rue de la Synagogue. Cela fait bientôt une année que cette rue, qui est un axe secondaire mais important quand même de notre cité, est barricadée avec des plots de chantiers et des grilles. Il y a deux établissements publics situés aux abords de cette rue, rue qui est désormais bloquée et qui ne permet donc pas d'aller en direction du boulevard Saint-Georges. J'aimerais savoir ce qu'il en est. Cela fait bientôt un an que cela ressemble à un chantier qui n'a plus lieu d'être, puisque cette portion de zone a été réaménagée. Peut-être le Conseil administratif pourrait-il me répondre?

La présidente. Le Conseil administratif vous répondra demain. La parole est à M. Luc Broch.

M. Luc Broch (S). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse au conseiller administratif Sami Kanaan. Nous avons pu lire, il y a une dizaine de jours dans la presse locale, que le président du Servette Football Club souhaitait, suite à la promotion du club, avoir un financement public lié à cette promotion et solliciter notamment la Ville à ce sujet. Je voudrais savoir si des contacts ont été pris et si la Ville compte financer, effectivement, le club du Servette FC.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, il y a évidemment des contacts continus entre la Ville de Genève et le Servette FC, déjà avec mon prédécesseur, Manuel Tornare, et bien avant la promotion, d'ailleurs. Je rappelle que la mission fondamentale des collectivités publiques en matière sportive, vis-à-vis des clubs – y compris les clubs d'élite – c'est d'une part le soutien à la relève dans une discipline donnée, comme ici le football, donc la formation de la relève et, d'autre part, les infrastructures.

Alors, j'ai appris, comme vous, les montants par la presse. Je n'ai pas particulièrement reçu de courriers liés à ces montants. J'avais déjà pris rendez-vous avec M. Pishyar et son équipe avant cette communication à la presse et je le vois bientôt. Effectivement, il a un projet assez important qu'il appelle, pour l'instant, «maison du Servette», à Balexert, mais qui se situe sur des terrains de l'Etat. Avec mon homologue à l'Etat, M. Charles Beer, nous avons donc mis en place une *task force* pour suivre et analyser ces demandes.

Mais, d'abord, il faut que nous rencontrions le club. Je n'ai pas l'habitude de travailler par annonce de presse, mais en face à face. Je me réjouis de rencontrer la direction du club et nous analyserons ces demandes. Nous verrons s'il y a lieu d'intervenir et jusqu'où, comme je l'ai dit, soit pour la promotion de la relève, soit pour les infrastructures.

Je précise encore que M. Pishyar a reçu la gestion du Stade de Genève; c'est donc déjà une contribution au développement de son club. Dernière remarque: il est évident – et le cas du hockey sur glace l'a montré – que nous devons, à terme, très rapidement, définir une politique plus cohérente en matière de soutien aux clubs d'élite dans les disciplines où nous avons du sport professionnel, pour éviter le coup par coup actuel. Il faut vraiment que nous nous mettions d'accord avec l'Etat sur une politique dans ce domaine.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse aussi à M. Kanaan... Il engrange un certain nombre en commençant, cela lui fera un peu de repos pour la suite! Il y a quelques mois les membres de la commission des arts et de la culture ont reçu le texte de la convention passée entre la Ville de Genève et la Fondation Gandur pour l'art concernant à la fois la collaboration entre cette fondation et le Musée d'art et d'histoire pour l'hébergement, par le musée, de la collection Gandur, et l'apport éventuel de la fondation au financement de l'extension du musée, dans le cadre du projet Nouvel.

Il semble qu'un avenant à cette convention ou une modification du contenu de cette convention soit en cours de négociation, ou prêt à être négocié. Je souhaiterais d'une part avoir la confirmation du fait que la convention est en passe d'être renégociée et, d'autre part, savoir s'il est déjà possible de dire sur quels domaines portera la renégociation. Quelles sont les modifications qui pourraient être apportées à cette convention, qui, je le rappelle, a été fortement contestée...

La présidente. Cinq secondes!

M. Pascal Holenweg. ...tant sur son contenu que sur la manière dont elle a été négociée jusqu'à présent?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, la convention elle-même, comme vous le relevez, a été signée; elle est en force. Elle a été négociée et signée durant la législature précédente et validée par le Conseil administratif.

Ceci dit, à la fin de la législature, mon prédécesseur avait initié une négociation complémentaire pour un avenant, comme vous le dites, mais qui n'a pas été signé. Je n'y ai moi-même pas encore touché. Je n'ai pas encore poursuivi cette négociation qui portait sur l'adaptation de la contribution éventuelle de M. Gandur à un projet d'extension du Musée d'art et d'histoire, notamment, et sur les conséquences pour le reste du partenariat.

Je rappelle que le partenariat avec M. Gandur, tel qu'il a été défini dans la convention, porte sur deux éléments, en réalité distincts: d'une part, un partenariat sur les collections, dont celle qui est actuellement au Musée Rath, et que je vous recommande vivement d'aller voir, si vous ne l'avez pas encore fait, car, indépendamment de tout le reste, elle est extrêmement intéressante et, d'autre part, un partenariat sur le financement d'un projet lié au Musée d'art et d'histoire. Je précise qu'il s'agit d'une contribution qui n'est pas liée à un projet particulier.

J'ai donc pris contact avec M. Gandur pour la suite. Nous allons bientôt nous voir et nous ferons le point. J'aimerais insister sur le fait de dissocier les deux questions, la question liée aux collections et la question liée à l'extension du musée, quelle qu'elle soit, et quel que soit le projet qui sera finalement traité par votre Conseil le moment venu.

M. Pascal Spuhler (MCG). Ma question s'adresse au Conseil administratif, et peut-être plus particulièrement à M^{me} Salerno. Nous avons pu voir apparaître dans nos rues, il y a deux ou trois semaines, des vélos-taxis, ce nouveau mode de transport et de déplacement pour des touristes et autres Genevois, ce que je trouve très intéressant, puisque cela entre tout à fait dans le cadre de l'initiative populaire cantonale IN-144 «Pour la mobilité douce (Initiative des villes)», qui a été votée par la population.

Est-ce que le Conseil administratif s'est intéressé à investir dans ce genre de société afin de la promouvoir, de l'améliorer, de l'agrandir et, finalement, de pouvoir peut-être réinsérer des jeunes chômeurs ou des chômeurs en général?

M. Pierre Maudet, maire. Effectivement, cette question a retenu notre attention, car nous pensons que c'est un moyen de transport intéressant, indépendamment d'ailleurs de l'initiative populaire cantonale IN-144. La réponse de la municipalité a été de deux ordres. Tout d'abord, comme vient de me le rappeler ma collègue, Sandrine Salerno, nous avons été saisis d'une demande pour entrer dans le capital de ces sociétés. Nous avons refusé dès lors que ce n'est pas notre rôle et que le réceptacle naturel de ce genre de demandes, c'est par exemple la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève, fondation qui est en main de la Ville de Genève, mais qui bénéficie d'une certaine indépendance et, surtout, d'une capacité d'analyse des dossiers. Donc, partant du constat qu'il pourrait y avoir une certaine rentabilité à exploiter un parc de véhicules de ce type, il appartient à cette fondation de répondre à la question.

Ceci dit, la Ville n'est pas non plus restée inactive. Elle a donné la possibilité à une société, qui désireait développer ce moyen de transport, sous l'angle touristique, de s'implanter en mettant à disposition, à des conditions avantageuses – et elle le referait pour d'autres sociétés qui seraient demandeuses – son domaine public en bordure de la rade pour permettre, par exemple, à des touristes de pouvoir découvrir Genève à la faveur de certains parcours, en utilisant ce mode de transport. Il y a donc quand même une ouverture, une impulsion qui est donnée dans la mesure de nos moyens, mais, comme toujours, nous nous refusons à nous impliquer directement dans une aventure 100% commerciale.

6. Motion du 24 novembre 2010 de MM. Pascal Holenweg, Gérard Deshusses et M^{me} Maria Pérez: «Renvoi des criminels étrangers: on ne touche pas encore le fond? Alors creusons!» (M-953)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le 28 novembre prochain sont soumis à la sagacité, éclipétique, du peuple une initiative pour le renvoi des criminels étrangers et un contre-projet parlementaire, inégalement applicables mais également xénophobes. Une initiative et un contre-projet qui, en instituant la «double peine» (prison + expulsion), proclament qu'un même crime est moins grave lorsqu'il est commis par un Suisse que par un étranger, et qu'une victime est moins victime lorsqu'elle l'est d'un Suisse que lorsqu'elle l'est d'un étranger, ce qui fait de la suissitude une circonstance atténuante du crime et de ses conséquences. C'est insuffisant: il nous faut aussi considérer qu'un crime commis à Genève est plus grave quand il est commis par un Confédéré que par un Genevois et plus grave quand il est commis en ville de Genève par un habitant d'une autre commune qu'un habitant de la ville – tant qu'à piétiner le principe de l'égalité devant la loi, autant le faire consciencieusement...

Car que nous propose-t-on au menu du 28 novembre? On nous propose:

- une initiative et un contre-projet qui traitent de la même manière fraudeurs et violeurs, voleurs et assassins, mais épargnent les génocidaires, les tortionnaires, les dictateurs venus planquer en Suisse les milliards volés à leurs pays et à leurs peuples, tous potentats en exercice ou déchus qui ne sont pas condamnés par la justice pour les crimes de guerre ou les crimes contre l'humanité qu'ils ont commis;
- une initiative contraire au droit international (du fait de l'automaticité qu'elle préconise pour les expulsions, et de son ignorance du principe d'individualisation des peines);
- une initiative et un contre-projet qui contreviennent à des conventions issues de deux organisations internationales ayant leur siège à Genève, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR);
- une initiative et un contre-projet contraires au principe d'une sanction pénale attachée aux actes commis, et non à l'origine de ceux qui les commettent;
- une initiative et un contre-projet qui créent trois catégories de justiciables: les Suisses, qui ne risquent que la prison; les étrangers ressortissants de l'Union

¹ «Mémorial 168^e année»: Annoncée, 3567.

européenne, qu'on ne pourra expulser que si les conditions posées par les accords de libre circulation sont remplies, et les étrangers plus étrangers que les Européens, dont on pourra faire ce qu'on veut;

- une initiative et un contre-projet qui, au prétexte de punir des coupables en les expulsant, punissent aussi des innocents et en font donc des victimes en poussant des familles, lorsque l'un de leurs membres tombe sous le coup de l'initiative, à choisir entre le départ et l'éclatement, c'est-à-dire suivre le condamné et quitter la Suisse avec lui, ou rester en Suisse sans lui, séparant ainsi des conjoints et des parents de leurs enfants;
- une initiative et un contre-projet qui confondent délibérément révocation de l'autorisation de séjour et renvoi, et qui vont donc grossir les rangs des étrangers sans statut légal, des déboutés du droit d'asile et des clandestins, aux côtés de personnes effectivement expulsées de Suisse (il y en a déjà des centaines chaque année), mais qui y reviennent illégalement dès qu'elles peuvent et y restent clandestinement;
- enfin, une initiative et un contre-projet qui, tous deux, expriment la revendication d'une préférence criminelle nationale, à laquelle, par souci de cohérence et par volonté de pousser jusqu'à son terme logique cette belle intention protectionniste, il s'impose:
 - de parfaire la protection de la criminalité indigène par la défense des criminels de la ville de Genève contre la concurrence des criminels extramuros;
 - d'ajouter à une initiative fédérale, contraire au droit international, une pratique municipale contraire au droit fédéral et au droit cantonal;
 - de perfectionner cette démarche en recourant à des méthodes fleurant bon les traditions rupestres.

Par conséquent, le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à tout mettre en œuvre pour assurer l'expulsion, par la police municipale, des résidents d'autres communes genevoises ayant été condamnés pour avoir commis sur le territoire de la commune de Genève tout crime ou délit qui, s'ils avaient été commis par un ressortissant étranger, auraient pu entraîner, selon le principe de la «double peine», son expulsion du territoire suisse en sus de sa condamnation;
- à cette fin, à équiper la police municipale de Morgenstern, afin d'affirmer l'attachement de la Ville à des traditions locales injustement oubliées, ainsi que son soutien matériel à une production artisanale et indigène parfaitement adéquate avec les principes du développement durable et s'inscrivant pleinement, et même vigoureusement, dans le cadre de l'Agenda 21.

La présidente. Cette motion est retirée par ses auteurs.

7. Résolution du 18 janvier 2011 de M. Pascal Holenweg: «Soutenons la relance du commerce des indulgences (amnistie fiscale)» (R-142)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Sobald das Geld im Kasten klingt, Die Seele aus dem Fegefeuer springt

Le 13 février prochain, à moins que la votation ne soit annulée sur demande de libéraux outrés que le Conseil d'Etat ait eu l'outrecuidance de dire ce qu'il en pensait, le bon peuple genevois des bons contribuables honnêtes se prononcera sur la proposition de la majorité du Grand Conseil d'amnistier (et de récompenser) le petit peuple des contribuables fraudeurs. Cette proposition a quelque chose d'un assez fulgurant retour en arrière: celui du commerce des indulgences dans la Cité de Calvin. Mais, l'année Calvin enterrée, il convenait sans doute de ressusciter ce contre quoi s'élevèrent les premiers réformateurs.

On ne s'étonnera donc pas de ce retour en arrière. Dans un monde où l'argent plus encore que roi est dieu, et où l'«économie» est érigée en théologie, il n'y a au fond rien de paradoxal à retrouver dans les pratiques fiscales de vieilles et solides pratiques religieuses. Ainsi, précisément, de celle des indulgences, définies par l'encyclique *Indulgentiarum doctrina* et le catéchisme comme étant «la rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée, rémission que le fidèle bien disposé obtient à certaines conditions déterminées, par l'action de l'Eglise, laquelle, en tant que dispensatrice de la rédemption, distribue et applique par son autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints». Remplacez le purgatoire par l'administration fiscale, et vous aurez le slogan d'une campagne en faveur de l'amnistie fiscale. Slogan que l'on peut également emprunter au dominicain Johann Tetzel, chargé en 1516-1517 de vendre les indulgences au nom de l'archevêque de Mayence, qui assura «Sobald das Geld im Kasten klingt, Die Seele aus dem Fegefeuer springt» (aussitôt que l'argent tinte dans la caisse, l'âme s'envole du purgatoire).

Il importe que, telle la girouette dans le vent, le tournesol face au soleil ou la carpe morte dans le sens du courant, la commune prenne, elle aussi, une grande bouffée de l'air du temps.

LE CONSEIL MUNICIPAL:

- salue, en la proposition d'amnistie fiscale, le retour à une tradition injustement décriée de mercantilisation du pardon et de commercialisation du salut;
- invite le Conseil administratif à saisir cette occasion et à accrocher son char à celui de la majorité du Grand Conseil, de telle manière que la Ville de Genève

¹ «Mémorial 168^e année»: Annoncée et motion d'ordre, 4519.

puisse proposer elle-même, contre espèces sonnantes et trébuchantes, des indulgences municipales, amnistiant totalement ou partiellement tels incivils à qui il plairait au Conseil administratif de faire ce cadeau pour quelque incivilité dont il conviendrait de les amnistier;

- invite le Conseil administratif à charger la police municipale de s'assurer que nul vendeur d'indulgences à la sauvette ne remettra en cause le monopole public de la rémission des incivilités et de la rédemption des fraudeurs.

La présidente. Cette résolution est retirée par son auteur

8. Résolution du 16 février 2011 de M. Pascal Holenweg et M^{me} Maria Casares: «Nouvelle loi sur le chômage, suppression du RMCAS: poursuivons l'effet domino» (R-144)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi sur le chômage, le 1^{er} avril prochain, va contraindre au moins un millier et demi de personnes à l'assistance sociale.

La suppression du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS), votée par le Grand Conseil la semaine dernière, va réduire d'un tiers les allocations versées aux 3470 personnes qui le touchaient, tout en les soumettant à un surcroît de contrôles bureaucratiques, paternalistes et suspicieux.

Les deux premiers dominos d'un parcours d'exclusion sociale sont donc posés: pour qu'il y ait moins de chômeurs reconnus comme tels, on aura augmenté le nombre des personnes à l'assistance sociale, puis on aura réduit le montant de celle-ci.

Il nous paraît cohérent de poursuivre cet effort en plaçant les dominos suivants, afin de faire passer le plus rapidement possible les assistés sociaux au statut de mendiants, à qui on pourra appliquer avec la plus grande sévérité possible la loi réprimant la mendicité, et ainsi pouvoir remplir les nouvelles prisons que notre Canton a l'intention d'ouvrir.

¹ «Mémorial 168^e année»: Annoncée, 5515.

Il nous paraît également cohérent, une fois ce dispositif mis en place, de le simplifier autant que possible, afin de gagner du temps, de l'argent et de la vigueur dans l'épuration sociale, en retrouvant au passage une bonne et saine tradition stalinienne, fondée sur un syllogisme imparable: notre société étant le meilleur des mondes possibles, elle ne saurait connaître le chômage. Celles et ceux qui ne travaillent pas sont donc des parasites. Et le parasitisme, ça se punit. De travail forcé, en prison, faute de camps de travail.

En conséquence de quoi, le Conseil municipal:

- appelle les autorités municipales et cantonales genevoises à poursuivre leur effort de rationalisation et de simplification des politiques d'exclusion sociale en général, et de celle des chômeuses et chômeurs en particulier;
- invite les autorités municipales et cantonales genevoises à étudier et à mettre en place, le plus rapidement possible, toutes mesures efficaces et coordonnées susceptibles de permettre l'internement des chômeuses et chômeurs et leur rééducation par le travail en milieu carcéral, dès leur inscription au chômage.

La présidente. Cette résolution est également retirée par ses auteurs.

Nous passons à présent au point suivant de notre ordre du jour, soit la proposition du Conseil administratif PR-898 du 15 juin 2011 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle sise avenue de Riant-Parc 16... Monsieur le conseiller administratif Pagani, vous demandez la parole?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, j'aurai demain des informations à donner au sujet de cette proposition, qui impliqueront, le cas échéant, de renoncer à la préemption. Nous avons eu des discussions très intenses qui se sont conclues ce matin, mais elles doivent encore être paraphées. Je vous propose donc de renvoyer ce point à demain. Merci de faire droit à cette demande.

La présidente. Votre demande, effectivement, semble légitime au bureau. Nous traiterons ce point demain et vous pourrez ainsi nous apporter des précisions.

9. Proposition du Conseil administratif du 15 juin 2011 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1795 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise avenue de Miremont 23A, par MM. Jean, François et Pierre Ferrero et M^{me} Anne Ronga, au prix de 2 741 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris) (PR-899).

Rappel

Comme vous le savez, pour la législature 2007-2011, le Conseil administratif a déclaré vouloir mener une politique d'acquisition foncière plus active que précédemment, ceci dans le but de se doter de moyens concrets pour encourager et favoriser la construction de logements sociaux bon marché dans les secteurs de la ville en développement. Le Plan directeur communal stipule notamment que pour répondre à l'objectif de construire 3600 logements en ville de Genève à l'horizon 2020, la Ville entend « mener une action foncière forte afin d'acquérir des terrains à potentiel de construction de logements et de les valoriser rapidement ».

Notre nouveau Conseil a décidé de renforcer cette démarche pour les années à venir. Cette volonté politique se fonde sur les deux constats principaux suivants:

- Le nombre de logements sociaux est en baisse constante, puisque le nombre de logements construits ne parvient de loin pas à compenser le nombre important de logements sortant du régime subventionné;
- Le rythme de construction de logements dans les zones de développement n'est pas suffisamment actif pour compenser ce manque. La couronne urbaine a des capacités d'accueil de plus en plus réduites, complexes et lentes à concrétiser. Selon le plan directeur communal durant dix ans, 300 parcelles ont changé de mains dans la zone de développement en ville de Genève, souvent de particulier à particulier, mais seulement 17 requêtes en autorisation de construire ont été déposées pour la réalisation de 29 immeubles. Nous en concluons donc que le fait que les parcelles soient vendues, souvent à des particuliers, n'encourage que trop faiblement la réalisation concrète de logements, moins encore de logements sociaux. La Ville de Genève a donc renforcé son action dans ce sens afin de participer à l'effort de réalisation de logements d'utilité publique.

Dans cette perspective, l'unité opérations foncières a été renforcée par l'engagement d'un négociateur en biens immobiliers et plusieurs acquisitions de gré à gré ont été soumises à votre conseil en 2010 et 2011.

L'acquisition par préemption ne constitue pas une priorité, mais lorsque les opportunités se présentent et permettent la réalisation de logements nouveaux dans des secteurs appropriés, il est proposé à votre Conseil d'intervenir par ce biais également.

Contexte local

La parcelle 1795 qui nous occupe actuellement est adjacente à la parcelle 1793 (sise à l'avenue de Miremont 23 B) et propriété de la Ville de Genève acquise par le biais d'un legs en 1998 (M^{me} Zell). Ces parcelles sont situées en zone de développement 3, dans un interstice entouré d'une partie de la ville constituée d'immeubles.

Ce périmètre, bénéficiant d'une bonne desserte en transports publics, constitue un endroit idéal pour construire des logements et optimiser l'utilisation du sol en ville de Genève.

En outre, l'acquisition de la parcelle 1795 pour construire des logements sociaux s'inscrit parfaitement dans la stratégie territoriale à l'horizon 2020 du Plan directeur communal (chapitre 2) approuvé par le Conseil municipal le 16 septembre 2009 et par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2009.

Descriptif de l'objet proposé

La parcelle N° 1795 de la commune de Genève, section Plainpalais, se situe en zone 5 de développement 3.

Elle est propriété de MM. Jean, François et Pierre Ferrero et M^{me} Anne Ronga qui n'y sont pas domiciliés. L'origine de la propriété des vendeurs est issue d'une donation.

Sa surface est de 890 m². Le bâtiment, cadastré sous N° G128, d'une surface de 125 m², a été construit en 1897. Il bénéficiait d'un garage indépendant, cadastré sous N° G127 de 8 m², actuellement démolit et dont la cadastration sera radiée. Elle a fait l'objet d'une rénovation complète en 2010 et peut être considérée comme quasiment remise à neuf.

Le bien immobilier a fait l'objet d'une mise en vente pour le prix de 6 650 000 francs, à des fins d'habitation. M. et M^{me} Meyer, acquéreurs souhaitent s'y installer pour leur retraite. Dès lors, en cas de réalisation de la vente, la parcelle resterait durablement figée pour les décennies à venir, prêtérissant durablement toute évolution de ce quartier et faisant fi de son affectation en zone de développement par le Grand Conseil le 26 juin 1957.

Potentiel du bien

La parcelle 1795 d'une surface de 890 m² additionné à la surface de la parcelle 1793 (propriété de la Ville de Genève) offrirait une surface totale de 1 851 m² en zone de développement. Un important hêtre est situé sur la parcelle 1795 et pourrait avoir une incidence sur le potentiel constructible. En tenant compte de cet élément, l'acquisition de cette parcelle ainsi que le potentiel de la parcelle adjacente permettraient la construction d'une entité de logements similaire à celles que nous trouvons dans le quartier d'un gabarit de 21 m (R+6+A) et avec un potentiel d'environ 25 à 35 logements pour une surface brute de plancher d'environ 3 500 m².

Bien entendu, à terme, le développement du quartier passerait par l'adoption d'un plan localisé de quartier pouvant modifier les évaluations susmentionnées.

Actuellement le périmètre où sont situées ces parcelles, ainsi que huit autres, fait l'objet d'un projet de plan de site, Miremont N° 29 802-229, initié par le Département des constructions et des technologies de l'information. Il est actuellement au stade d'une enquête technique au sein des services de l'administration.

Bien que les villas situées dans ce secteur présentent certaines qualités architecturales, végétales et paysagères d'ensemble, la Ville de Genève compte s'opposer à des mesures de protection tels qu'un plan de site dans un quartier du centre ville moyennement urbanisé.

D'une part, ce projet ferait perdre à la Ville de Genève tous ses droits à bâtir sur la parcelle 1793 située en zone de développement et d'autre part, ces mesures de protection vont à l'encontre des objectifs de la Ville en zone de développement. L'aboutissement de l'exercice du présent droit de préemption dépend également de l'adoption ou non du plan de site.

Par conséquent, l'offre de logements supplémentaires dans un des quartiers centraux de la ville doit prévaloir sur l'aspect patrimonial.

Servitudes

Cette parcelle est grevée de servitudes de restriction d'affectation (fabrique, industrie, commerce, café ni aucune activité qui, de manière générale pourrait nuire au voisinage, soit par le bruit soit par l'odeur) en faveur et en charge des parcelles avoisinantes ainsi que des servitudes de restriction au droit de bâtir stipulant qu'il ne pourra être construit sur lesdites parcelles que des villas avec leur dépendance à l'exclusion de toutes autres constructions et que les constructions érigées ne devront en aucun cas avoir plus d'un étage sur rez; les combles habitables étant toutefois autorisés.

Dans le cadre du développement de ce secteur si nécessaire, ces servitudes devront être levées par l'application de la loi dite Giromini, permettant l'expropriation des servitudes de restriction de bâtir dans le cas d'un PLQ déclaré d'utilité publique prévoyant la réalisation de plus de 60% de logements sociaux.

Montage de l'opération

Conditions liées à l'exercice du droit de préemption

Rappelons à ce propos les dispositions topiques de la Loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977 (LGL : I 4 05), soit:

- Art. 3, alinéa 1: «(...) les biens-fonds sis en zone de développement, au sens de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957, qui peuvent être affectés à la construction de logements, sont grevés d'un droit de préemption au profit de l'Etat et des communes intéressées. Le droit de préemption ne peut s'exercer qu'aux fins de construction de logements au sens de la présente loi ».
- Art. 5, alinéa 2: «(...) celle-ci (la commune), dans le délai de 30 jours suivant cette notification, notifie à son tour, de manière séparée, aux parties liées par l'acte:
 - a) soit sa décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption;
 - b) soit sa décision d'acquérir le bien-fonds aux prix et conditions fixés dans l'acte;
 - c) soit son offre d'acquérir le bien-fonds aux prix et conditions fixés par elle;
 - d) à défaut d'acceptation de l'offre visée sous lettre c, sa décision de recourir, si elle maintient sa volonté d'acquérir le bien-fonds et si les conditions légales sont réunies, à la procédure d'expropriation conformément à l'article 6».
- Art. 6: «Faute d'accord à l'amiable dans le cas visé à l'art. 5 (...) al. 2, lettre c), l'Etat ou la commune peut acquérir, par voie d'expropriation aux fins de construction de logements d'utilité publique, les terrains faisant l'objet du droit de préemption, conformément aux dispositions de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique du 10 juin 1933».

Autres aspects

Le délai pour exercer le droit de préemption est de 60 jours pour l'Etat. Dès la date de notification par l'Etat à la commune de sa décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption, la commune a un délai de 30 jours pour notifier sa décision aux parties liées par l'acte de vente.

Dans le cas présent et pour autant que l'Etat renonce à exercer son droit de préemption et qu'il n'informe la Ville qu'au dernier jour de son délai, le délai communal échoit le 27 août 2011. Dès lors, il est demandé au Conseil municipal de prendre position, sur le siège, lors de sa séance des 27 et 28 juin 2011, la prochaine séance du Conseil municipal étant les 13 et 14 septembre 2011.

De plus, afin de garantir la mise en vigueur de la décision d'exercer le droit de préemption, le conseil municipal devra munir la délibération de la clause d'urgence afin d'éviter un retard découlant d'une éventuelle procédure référendaire

Par ailleurs, le droit d'être entendu des parties à l'acte de vente (acquéreurs et vendeurs) doit être respecté. Nonobstant le court délai sus-évoqué, les parties ont été entendues et ont pu faire valoir leurs moyens. M. Meyer, acquéreur a été reçu le 8 juin 2011. Il a indiqué qu'en cas de préemption et à condition que ses frais soient remboursés, il ne s'opposerait en principe pas à la procédure. En ce qui concerne les vendeurs, ils seront auditionnés le 10 juin 2011. Leur position sur l'abaissement du prix et le principe de la préemption sera transmise lors de la commission des finances ainsi qu'en plénière.

Le prix fixé dans l'acte de vente s'élève à 6 650 000 francs soit un prix final moyen de 7472 francs le m². Ce prix est considéré comme excessif par les services compétents.

En conséquence et ainsi que le prévoit l'alinéa c de l'article 5, al. 2 lettre c) de la LGL, la Ville de Genève entend exercer son droit de préemption communal aux prix et conditions fixés par elle, soit en proposant un prix calculé par les services compétents qui est de 2 400 000 francs. Ce montant est basé sur un prix au m² de terrain de 1000 francs, à quoi s'ajoute la valeur résiduelle estimée de la villa estimé à 1 360 000 francs et la valorisation des aménagements extérieurs selon les règles usuelles retenues pour l'estimation de la valeur d'un bien immobilier bâti en zone de développement par l'Office du logement. Il en découle un prix final moyen au m² de 2696 francs. Ce prix relativement élevé pourra être équilibré dans le cadre du montage d'un projet par le fait que la parcelle adjacente, reçu en legs pourra être très faiblement valorisée.

Coût de l'opération

	Fr.
Prix d'acquisition	2 400 000
Remboursement des frais et intérêts	250 000
Droits d'enregistrement et émoluments au	
Registre foncier, frais de notaire, etc. estimés à	91 000
Total	<u>2 741 000</u>

Si ce prix ne devait pas être accepté par les parties, la Ville de Genève devra recourir à la procédure d'expropriation conformément à l'art. 6 LGL. Il faut noter qu'il s'agit d'une procédure pouvant générer un recours auprès de la chambre administrative de la Cour de justice portant sur le principe de la préemption mais également sur le prix fixé par la Ville pour l'acquisition. Dans l'éventualité d'un tel recours, le prix serait fixé par une commission d'estimation, conformément aux principes applicables à l'expropriation, à savoir selon la valeur vénale. Des intérêts, calculés sur le prix fixé par la commission d'estimation et courant durant toute la durée de la procédure, seraient versés au vendeur.

Enfin, au regard des délais qui seront nécessaires pour conduire les procédures permettant la densification de ce quartier, la Gérance immobilière municipale cherchera un locataire pour une durée temporaire jusqu'à l'obtention d'une autorisation de construire.

Référence au 6^e plan financier d'investissements 2011-22

Les frais d'acquisition de la parcelle N° 1795 de la commune de Genève, section Plainpalais seront pris sur la ligne budgétaire 130.001.17 « acquisitions foncières 2009-2012 ».

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit est l'unité des opérations foncières du département de l'aménagement et des constructions.

Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale, tant et aussi longtemps que la Ville de Genève n'aura pas la possibilité de réaliser une opération de développement dans laquelle cette parcelle est située. Dans l'intervalle, le bien susdésigné sera intégré à la catégorie des «logements à loyer libre».

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après :

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre k), et 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5, alinéa 2, lettres c) et d), de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977;

vu l'acte de vente à terme conclu le 25 mai 2011 de la parcelle N°1795 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise avenue de Miremont 23A;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève sur la parcelle N°1795 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise avenue de Miremont 23A au prix de 2 400 000 francs aux fins de construction de logements d'utilité publique. A défaut d'acceptation du prix précité par les parties liées à l'acte de vente, le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à recourir à la procédure d'expropriation, conformément à l'article 6 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 741 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier et frais dus à l'acquéreur évincé compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 741 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Art. 8. – Le Conseil municipal décide de munir la présente délibération de la clause d'urgence conformément à l'article 32, al 1, lit b, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dès lors qu'en raison des délais fixés par la loi générale sur le logement et la protection des locataires, la mise en vigueur de la décision d'exercer le droit de préemption ne peut souffrir du retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

Annexes: un extrait cadastral
un plan d'ensemble
un schéma d'implantation de bâtiment

SÉANCE DU 27 JUN 2011 (après-midi)
 Proposition: droit de préemption à l'avenue de Miremont

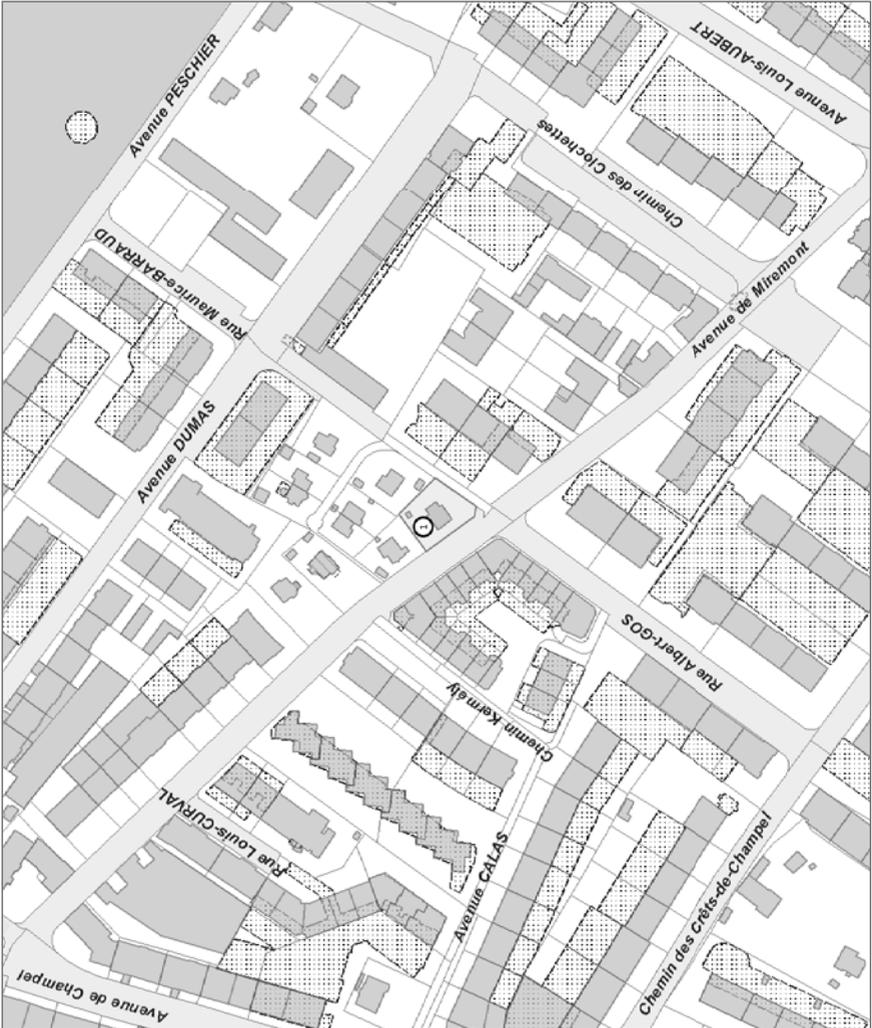
481

LEGENDE

Menuration - Données générales
Noms de rue
Détails / Voie
Voies ferroviaires
Lac-Rivière-Arve
Parcelle / DP
Parcelles
Domaine Public
DP cantonal
DP communal
Bâtiments
Bâtiments hors-sol
Bâtiments sous-sol
Bâtiments projets
Zones vertes
Carrée foncier
Zones vertes



SYSTÈME D'INFORMATION
 DU TERRITOIRE
 GENÈVES



Echelle 1:2'500

CARTE PRINCIPALE

SITG - Tous droits réservés



Extrait de la mensuration officielle et du registre foncier

Dépourvu de foi publique

Produit le 10.06.2011

Commune:	Genève-Plainpalais (24)		
Immeuble No:	1795	Type: Privé	Surface(m2): 890
Plan(s) No(s):	71		
Nom Local(locaux):	Plateau-de-Champel		

BATIMENT(S)

No: G128	Surface (m2 sur parcelle): 125	Surface totale (m2): 125
Destination:	Habitation un logement	
Adresse(s):	Avenue de Miremont 23A	

No: G127	Surface (m2 sur parcelle): 8	Surface totale (m2): 8
Destination:	Garage privé	

ETAT DE LA PROPRIETE

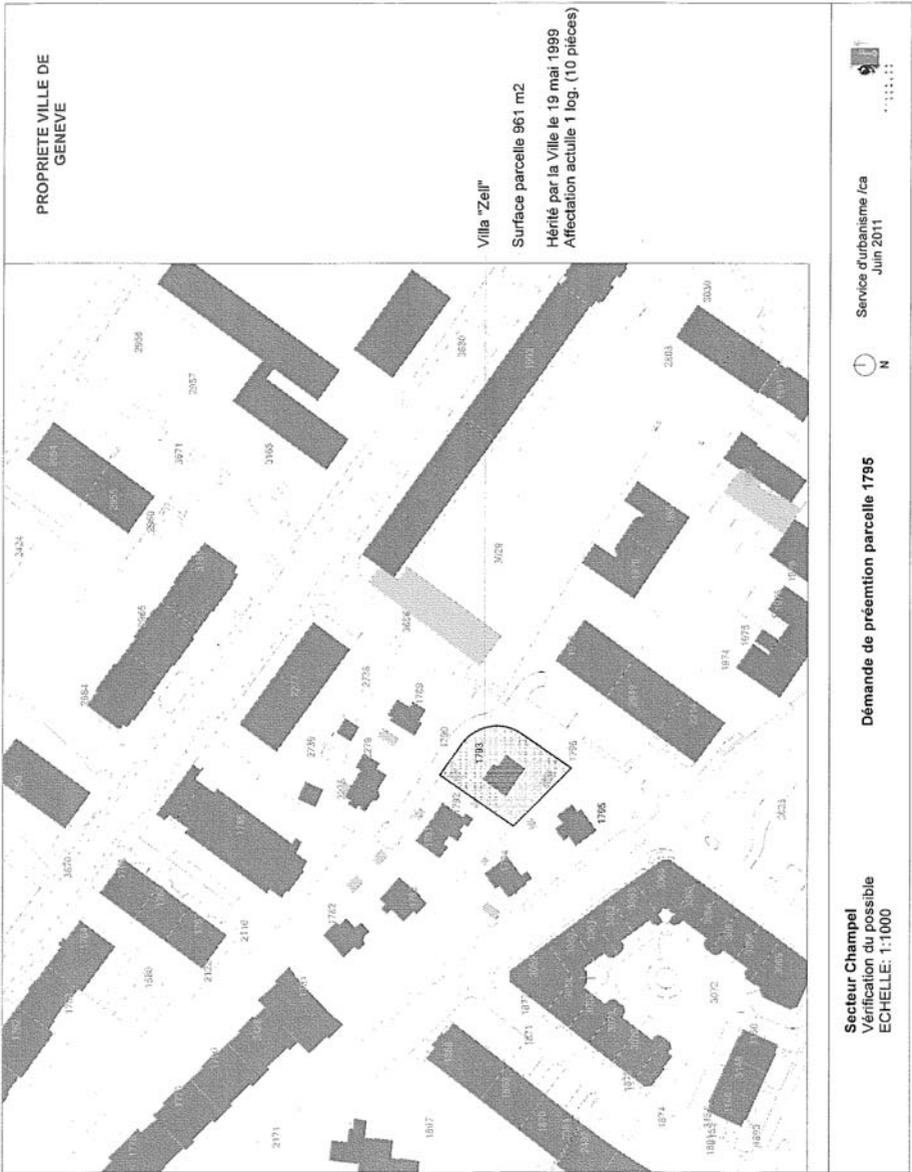
Pour des informations plus précises concernant le régime de propriété, les types d'immeubles et leurs propriétaires, voir le registre foncier.

Immeuble 24/1795

FERRERO François Paul Amédée, 24.06.1945, né(e) FERRERO
 FERRERO Jean Dominique Léonard, 08.01.1943, né(e) FERRERO
 FERRERO Pierre Louis Constantin, 06.10.1950, né(e) FERRERO
 RONGA Anne Catherine Louise, 16.05.1948, né(e) FERRERO



SÉANCE DU 27 JUN 2011 (après-midi)
Proposition: droit de préemption à l'avenue de Miremont



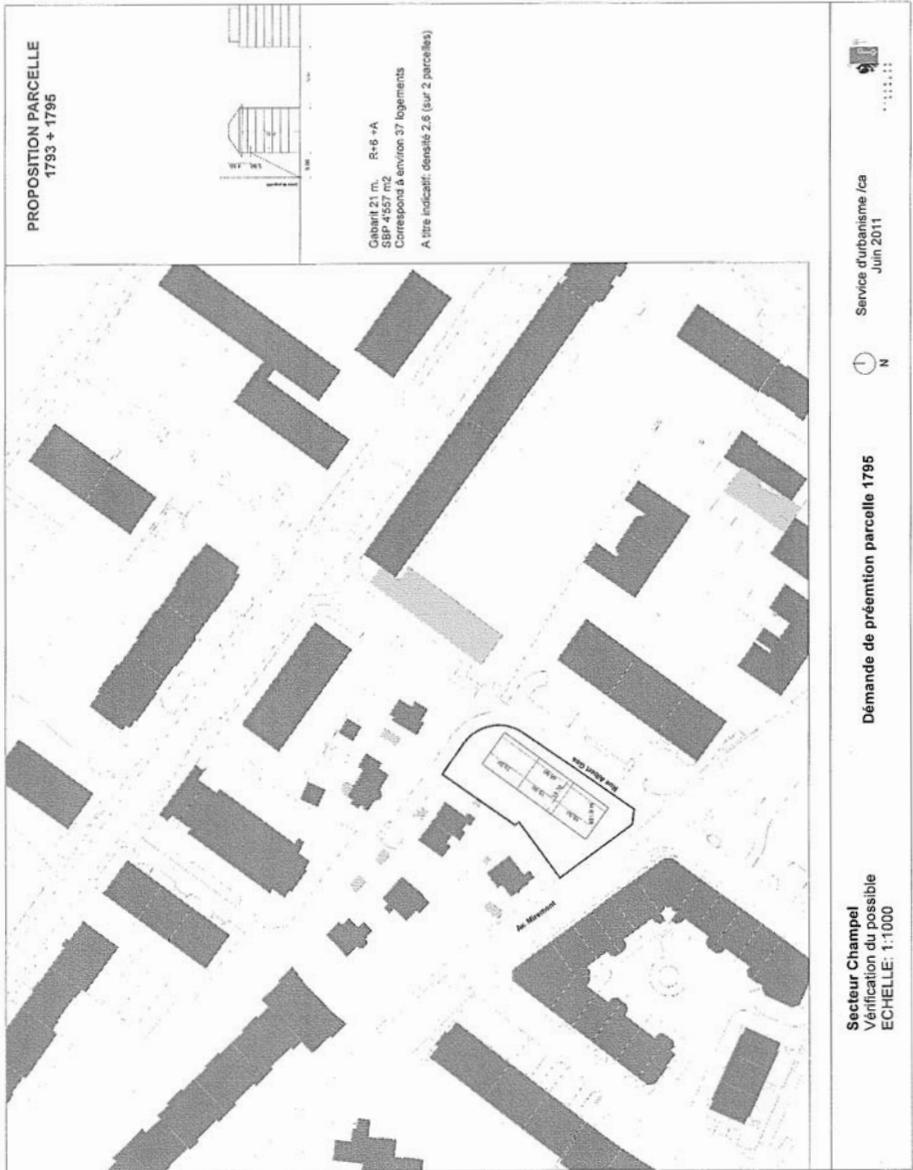
SÉANCE DU 27 JUILLET 2011 (après-midi)
Proposition: droit de préemption à l'avenue de Miremont

485



SÉANCE DU 27 JUIIN 2011 (après-midi)
Proposition: droit de préemption à l'avenue de Miremont









SUB-02 EST



NORD - OUEST

Préconsultation

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous nous trouvons au pied du mur. Celles et ceux qui veulent que notre municipalité puisse continuer à mener une politique extrêmement dynamique en ce qui concerne la création de logements sur notre territoire, et cela jusqu'en 2020 – comme le prévoit le plan directeur communal qui a été approuvé par le Conseil municipal précédent, mais aussi par le Conseil d'Etat – doivent concrétiser cette volonté d'abord par des achats de gré à gré, ce que nous faisons, par exemple au chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost.

Nous avons heureusement été approchés par des propriétaires qui mettaient à disposition leurs parcelles pour créer du logement, notamment du logement social, mais, malheureusement, ces cas-ci sont rares. Les cas les plus communs, si j'ose dire, c'est d'avoir toute une série de situations, lorsque les propriétaires décèdent ou lors de hoiries, qui font que des propriétaires privés vendent leurs biens à d'autres propriétaires. Or, si nous n'intervenons pas, ces biens repartent pour 40 ans minimum sur le marché – c'est statistique – et bloquent toute construction.

Dans le cas présent, nous sommes en zone de développement. Cette transaction-ci a été faite. Comme je l'ai expliqué à la commission des finances, ce bien immobilier a pour caractéristique de se trouver à côté d'une parcelle qui nous a été léguée – gratuitement, d'ailleurs – et qui, avec cette dernière, nous permettra de mettre à disposition plus d'une trentaine de logements dans le cadre d'un plan financier équilibré, comprenant non seulement des logements bon marché de 4500 francs la pièce par année, mais aussi des logements subventionnés de 3650 francs la pièce par année, puisque nous sommes sur la troisième zone et que nous pourrions bénéficier d'une subvention de l'Etat de Genève pour abaisser encore, si faire se peut, le prix de ces logements.

Mesdames et Messieurs, je n'ai pas besoin de vous vendre l'affaire, mais cela paraît l'évidence qu'il faut immédiatement préempter. Il reste, effectivement, des intérêts divergents, puisque nous faisons valoir – avec ces trente logements bon marché, voire plus – et j'espère qu'il se trouvera une majorité dans ce Conseil pour le faire – les besoins de la collectivité dans son ensemble, mais que, de l'autre côté, il y a bien évidemment les intérêts des propriétaires, qui, eux, ont vendu leur bien à 6 millions de francs, alors que ce dernier a été évalué à 2,5 millions de francs, selon des experts.

Ces propriétaires feraient donc une plus-value considérable qu'il ne s'agit pas, ici, de stigmatiser. Il reste qu'ils font le choix de vendre au prix du marché qui, effectivement, est très élevé aujourd'hui... qui est absurdement élevé, puisque nous ne pouvons même plus construire de logements bon marché mais seulement de la propriété par étages. Malheureusement, c'est le type de délire qui

se passe dans notre canton, puisqu'en 2009 et 2010 60% des constructions sont en propriété par étages. Et quand je dis propriété par étages, il s'agit de propriétés par étage situées dans les zones de construction, et qui sont donc contrôlées pendant dix ans. Or, même quand elles sont contrôlées pendant dix ans, nous nous apercevons que les promoteurs gardent ces promotions dans leurs mains en les louant, puis, quand il n'y a plus de contrôle, participent à la spéculation outrancière dans notre canton.

Donc, voilà, Mesdames et Messieurs, je vous encourage à persévérer, même si les intérêts sont contradictoires et légitimes, contradictoires entre les intérêts de la collectivité qui vise à mettre trente logements à disposition de la population, et les intérêts privés qui visent à satisfaire d'autres personnes, les futurs acheteurs de cette parcelle. A mon avis, il n'y a pas photo dans ce choix à faire entre les trente logements et les trente familles que nous pourrions satisfaire dans quelques années, et les deux personnes qui, si vous renoncez à cette préemption, couleront des jours heureux, en plein centre-ville, dans une sorte de réserve de Mohicans, telle qu'elle figure, aujourd'hui, à l'avenue de Miremont. Je vous remercie de faire droit à cette demande.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition PR-899 est acceptée par 43 oui contre 17 non (4 abstentions).

La présidente. Je donne la parole à ceux qui se sont inscrits. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce nouveau Conseil municipal se trouve donc pour la première fois, à quelque part, à la croisée d'un chemin, puisqu'il doit prendre une décision qui est fatalement douloureuse dans la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Ou nous faisons le choix de faire une pesée entre l'intérêt public et l'intérêt privé, avant d'aller de l'avant dans une des directions, ou nous y renonçons en reniant peut-être la direction dans laquelle nous souhaitons aller. Comme vous le savez, le Mouvement citoyens genevois souhaite que les citoyens qui habitent notre bonne ville de Genève puissent y rester, s'y développer et continuer à y habiter, quelles que soient leur condition, de la plus modeste à la plus élevée.

Après y avoir bien réfléchi, nous avons fait une pesée d'intérêts en faveur de la construction de logements. Nous ne le faisons pas de gaieté de cœur. Cela ne nous fait pas plaisir, finalement, d'empêcher un propriétaire privé, qui a ce bien depuis plusieurs générations, de pouvoir réaliser sa vente – alors qu'il pensait

d'abord le garder, puis le vendre seulement par la suite, ce qui est tout à fait légitime – à un prix qui, évidemment, est avantageux pour lui, mais auquel nous ne pouvons souscrire, puisque nous alimenterions aussi un peu, dans ce sens-là, la spéculation.

Alors, après, tout est question de pesée d'intérêts pour savoir ce qu'est la véritable valeur du bien: est-ce la valeur proposée par un acheteur – un ou plusieurs, car nous pouvons certainement imaginer que le vendeur a eu d'autres offres, peut-être même à des prix encore plus élevés? Ou faut-il rester dans une fourchette raisonnable – telle que celle qui prévaut dans l'évaluation qui a été faite, à ma connaissance, par les services de la Ville – laquelle pourra vraisemblablement être revue, puisque, visiblement, le vendeur n'acceptera pas ce droit de préemption et fera recours, par voie juridique, comme il en a le droit.

Effectivement, ce choix reste difficile. Dans un monde normal, mais nous n'y sommes pas, nous ne devrions pas être, finalement, placés devant ce choix. Il y a peu de zones de développement 3 en Ville de Genève. C'est une occasion. Nous avons une villa à proximité qui a fait l'objet d'un legs. C'est l'occasion de réaliser quelque chose à cet endroit-ci et c'est pourquoi nous soutiendrons ce droit de préemption.

Il est bien de préciser – et j'aimerais que le Conseil administratif l'affirme aussi avec force – que nous espérons ne pas être paralysés par un éventuel plan de site. En commission, nous avons reçu un certain nombre d'éléments et j'aimerais que le conseiller administratif le redise, ici, à ce Conseil municipal. En aucun cas, en tout cas à ce jour, aucun service de la Ville ni le Conseil administratif n'ont approuvé un quelconque plan de site qui, évidemment, nous empêcherait de construire ces logements. Je pense que c'est un élément important qui nous permet de dire, finalement, avec la pesée des intérêts, que nous soutiendrons ce droit de préemption parce que nous voulons construire des logements, à Genève. C'est notre but, au Mouvement citoyens genevois.

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Il va de soi qu'un droit de préemption est un instrument qui a été conçu pour que l'on puisse réaliser du logement et que, par définition, dans son exercice, il a quelque chose de frustrant, en particulier à l'égard de l'acheteur qui se réjouit de se porter acquéreur d'un bien, qui a un projet d'habitation heureux sur une parcelle et qui, en raison de l'intervention de l'Etat ou de la Ville, se voit frustré de cette acquisition.

C'est évidemment un droit qui est douloureux, mais qui s'inscrit dans une véritable politique de construction et de réalisation de logements. Alors, si nous voulons frustrer ces acquéreurs, nous devons nous poser la question de savoir ce que nous allons bâtir à cet endroit. Nous ne pouvons bâtir, au titre du droit de pré-

emption, que du logement social. C'est la condition de l'exercice d'un droit de préemption. Cela signifie que nous devons avoir un plan financier qui soit compatible avec la réalisation de logements sociaux. Avec le prix fixé pour le droit de préemption, 6,7 millions de francs, c'est évidemment impensable!

Mais le magistrat a une astuce. Il nous dit que cet objet ne vaut pas 6,7 millions de francs, mais seulement 2,5 millions de francs! Et, quand il nous dit: «Je dis que je suis d'accord de payer 2,5 millions de francs», en fait, il double le prix qu'il avance lui-même, puisqu'il dit que ce bien vaut 1,5 million de francs, mais qu'il est d'accord de payer 2,5 millions de francs. C'est du moins ce qu'il a expliqué à la commission des finances. Avec ce type d'arguments, la Ville fait de la spéculation, puisque, si cela vaut 1,5 million de francs, pourquoi paierait-elle 2,5 millions de francs? (*Rires.*)

Mais il y a un deuxième élément qui est plus choquant. Nous savons tous, ici, que le vendeur ne sera pas d'accord de vendre à 2,5 millions de francs et que, s'il n'est pas d'accord, c'est la commission d'expropriation qui fixera le prix, lequel, comme l'a dit et vient de le redire le magistrat, sera au prix du marché. Le magistrat lui-même vous a dit que le prix du marché était de 6,7 millions de francs. Or, personne, ici, ne peut avoir de doute sur le fait que cette villa, avec ses 700 m², vaut au moins cela, puisque, dans le quartier, c'est le prix que l'on paie pour un attique et pour, finalement, moins de commodités.

A partir de là, cette valeur de 6,7 millions de francs pour une maison dont la restauration est à peine achevée, qui est parfaitement aux normes du jour, qui a une qualité d'habitation parfaite, c'est évidemment le prix du marché. En conséquence, il est parfaitement vain de croire que la Ville exercera son droit de préemption à 2,5 millions de francs. Elle l'exercera, ce sera refusé, puis la commission de taxation dira que c'est 6,7 millions de francs, et le magistrat reviendra, comme il l'a fait il n'y a pas moins de six mois, pour nous dire qu'il s'est trompé et qu'en conséquence il nous faudra mettre la différence, c'est-à-dire 4,2 millions de francs, plus les intérêts, plus les frais d'arbitrage et autres éléments. Cela coûtera entre 5 et 5,5 millions de francs. Ce n'est pas très important. Mais ce qu'il faut savoir, c'est qu'à ce prix-là on n'a plus les éléments d'un plan financier pour faire du logement social.

A partir de là, cela signifie qu'on exproprie pour rien, pour s'acheter une parcelle et y loger hypothétiquement une association, des copains, une ambassade... Nous ne savons pas encore, toutes les choses sont possibles. Mais ce n'est pas le but du droit de préemption! On ne peut pas exercer un droit de préemption pour loger une ambassade, pas plus que pour y loger des copains. On doit réaliser du logement social. Or, le magistrat vous a dit que 6,7 millions de francs, c'était le prix du marché. Alors, c'était peut-être, dans son esprit, un *lapsus linguae*, mais, alors, c'est un *lapsus linguae* significatif. En conséquence, les logements que,

tout à l'heure, M. Sormanni du Mouvement citoyens genevois indiquait vouloir bâtir, il n'en sera jamais question! Il s'agira uniquement de savoir comment on occupera cette maison et, dès lors, le projet est particulièrement vain.

Il y a un deuxième obstacle, et non des moindres. Vous connaissez l'aptitude de la Ville de Genève à aimer les plans de site. Il y a de nombreuses années, j'ai été l'auteur de la motion M-290 qui s'intitulait: «Un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins essentiels plutôt que des plans de site au bonheur des historiens.» Le fait de contester les plans de site avait très mal été digéré par le magistrat d'alors, tant ce dernier estimait que les plans de site constituaient un instrument essentiel d'aménagement du territoire.

Sur la parcelle en question, un plan de site est en cours d'élaboration. Cela s'est fait sans urgence, puisqu'il n'y avait pas de pression sur cette parcelle. Et voilà maintenant que la Ville se dit qu'elle va détruire les objets qui sont là, dont nous avons entendu en commission avec quelle habileté ils ont été protégés par le passé. Alors, la Ville dit qu'elle s'opposera au plan de site. Tiens donc! C'est un préavis! Mais qu'est-ce qui fera que ce préavis, pour une fois, serait écouté? Parce que la Ville est propriétaire? Encore une fois, tiens donc! Alors, quand la Ville est propriétaire les plans de site sont des scandales! Mais quand la Ville n'est pas propriétaire les plans de site sont des instruments d'aménagement du territoire adéquats! Quand il s'agit de rendre la vie impossible aux uns et aux autres, le plan de site s'impose tout naturellement aux yeux du magistrat, mais quand la Ville est propriétaire, alors, non, là, bien sûr, on ne discute pas: «Je veux réaliser et comme je réalise mieux que tout le monde, c'est bien connu, alors un plan de site n'a pas de sens.»

Eh bien, Monsieur le magistrat, je souhaite que ce plan de site vous soit imposé parce que vous n'avez absolument aucun titre à prétendre mieux savoir que les autres, ni à savoir mieux bâtir, ni à savoir mieux protéger. Vous nous avez indiqué, en commission, le type de villas que vous souhaitiez protéger et, en conséquence, le type de villas que vous ne souhaitiez pas protéger. J'ai eu honte pour vous, Monsieur le magistrat, je ne vous le cache pas, parce que notre rôle politique c'est de défendre une certaine image...

La présidente. Il vous reste cinquante secondes!

M. Jean-Marc Froidevaux. ...mais il ne faut pas prétendre que la villa florentine serait plus heureuse que la villa genevoise. Ces villas florentines que vous voulez protéger, Monsieur le magistrat, ce sont des pastiches! C'est cela que vous aimez, le pastiche? Alors que là vous avez de l'authentique, vous avez des arbres, vous avez de l'ombrage, dans un quartier qui, par définition, en manque. Pour

avoir été voisin de cette parcelle, je peux même vous dire qu'on y voit des oiseaux rares, qu'une chouette habite même dans un arbre à cet endroit, et qu'en conséquence porter atteinte à ce nid est d'une grande gravité!

Mesdames et Messieurs, vous comprendrez que pour le Parti libéral-radical ce droit de préemption n'a pas de sens quant au principe d'aménagement du quartier, pas plus qu'en ce qui concerne les règles qui déterminent le droit de préemption. C'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical vous encourage à ne pas entrer en matière sur cet objet.

La présidente. Mesdames et Messieurs, il est 19 h. Nous arrêtons là nos travaux. Nous reprendrons le tour de préconsultation à 20 h 30 et l'orateur suivant sera M. Jean-Charles Lathion. Bon appétit!

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	434
2. Communications du bureau du Conseil municipal	434
3. Election d'un ou d'une représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (statuts de la fondation du 21 avril 1964, art. 8) (RCM, art. 130, lettre B)	454
4. Election d'un ou d'une représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (statuts de la fondation du 28 mars 1979, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B)	454
5. Questions orales	455
6. Motion du 24 novembre 2010 de MM. Pascal Holenweg, Gérard Deshusses et M ^{me} Maria Pérez: «Renvoi des criminels étrangers: on ne touche pas encore le fond? Alors creusons!» (M-953)	469
7. Résolution du 18 janvier 2011 de M. Pascal Holenweg: «Soutenons la relance du commerce des indulgences (amnistie fiscale)» (R-142) . . .	471
8. Résolution du 16 février 2011 de M. Pascal Holenweg et M ^{me} Maria Casares: «Nouvelle loi sur le chômage, suppression du RMCAS: poursuivons l'effet domino» (R-144)	472
9. Proposition du Conseil administratif du 15 juin 2011 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1795 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise avenue de Miremont 23A, par MM. Jean, François et Pierre Ferrero et M ^{me} Anne Ronga, au prix de 2 741 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais et intérêts courus compris) (PR-899) . . .	474
10. Propositions des conseillers municipaux	496
11. Interpellations	496

12. Questions écrites 496

La mémorialiste:
Marguerite Conus